

Impacts économiques et fiscaux des sociétés minières au Québec

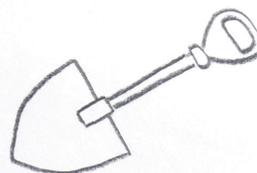
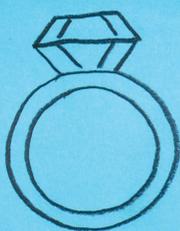
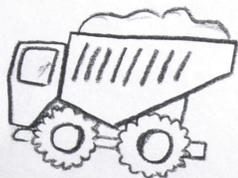
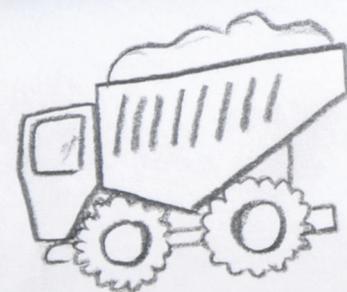
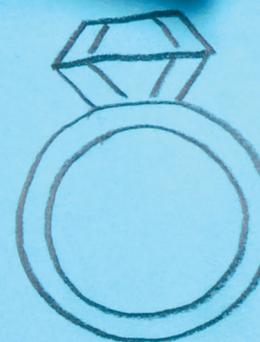
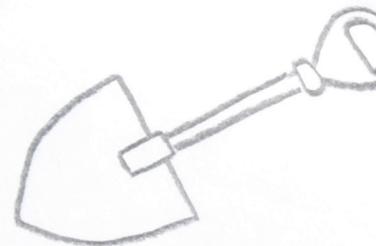
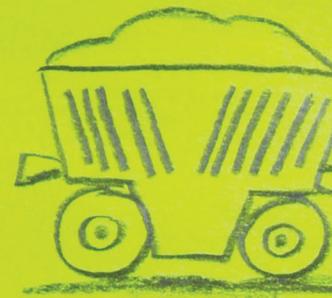


Table des matières

Sommaire exécutif	1
Introduction	10
Approche	12
Remises fiscales et minières globales	16
Approche du modèle intersectoriel	30
Conclusion	51
Annexe I Définitions et hypothèses RFMG	53
Annexe II Définitions modèle intersectoriel	56



Liste des tableaux

Tableau 1 : Portée et limites des méthodologies de cette étude	3
Tableau 2 : Portrait de l'année 2010 : revenus estimés pour les administrations publiques	4
Tableau 3 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec	8
Tableau 4 : Droits miniers prévisionnels	8
Tableau 5 : Impact économique historique et prévisionnelle des activités minières au Québec – Emplois soutenus et contribution au PIB	9
Tableau 6 : Référence statistique et définition de l'industrie minière	15
Tableau 7 : Sommaire des RFMG attribuables aux activités québécoises des sociétés participantes pour l'année 2010	18
Tableau 8 : Activités d'extraction et de production québécoises pour l'année 2010	20
Tableau 9 : Sociétés participantes ayant effectué des activités d'exploration en 2010	21
Tableau 10 : Composantes sondées à l'égard des remises sur la masse salariale	28
Tableau 11 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec – historique et prévisionnel	33
Tableau 12 : Emplois soutenus par l'ensemble des activités minières au Québec – historique et prévisionnel	34
Tableau 13 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés aux dépenses en immobilisations des sociétés minières en 2010 (en millions de dollars 2012)	36
Tableau 14 : Emplois soutenus par les dépenses en immobilisations – 2010	37
Tableau 15 : Contribution des dépenses d'exploration et d'exploitation minières au PIB du Québec – 2010	37
Tableau 16 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés aux dépenses en immobilisations des sociétés minières en 2010	38

Tableau 17 : Emplois soutenus par les dépenses en immobilisations – 2010	39
Tableau 18 : Contribution des dépenses d’immobilisations au PIB du Québec – 2010 (en millions de dollars 2012)	39
Tableau 19 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés à l’ensemble des activités minières au Québec – 2010	40
Tableau 20 : Emplois soutenus par l’ensemble des activités minières au Québec – 2010	41
Tableau 21 : Contribution de l’ensemble des activités minières au PIB – 2010	41
Tableau 22 : Revenus des administrations provinciale et fédérale provenant des activités d’exploration et d’exploitation – 2011-2015	43
Tableau 23 : Emplois annuels moyens soutenus par les activités minières courantes au Québec – 2011-2015	44
Tableau 24 : Contribution annuelle moyenne des dépenses d’exploration et d’exploitation au PIB du Québec – 2011-2015	44
Tableau 25 : Revenus annuels moyens des administrations provinciale et fédérale associés aux dépenses en immobilisations – 2011-2015	45
Tableau 26 : Emplois annuels moyens soutenus par les dépenses en immobilisations – 2011-2015	46
Tableau 27 : Contribution annuelle moyenne des dépenses en immobilisations au PIB du Québec – 2011-2015	46
Tableau 28 : Revenus fiscaux annuels moyens des administrations provinciale et fédérale associés à l’ensemble des activités minières au Québec – 2011-2015	47
Tableau 29 : Emplois annuels moyens soutenus par l’ensemble des activités minières au Québec – 2011-2015	48
Tableau 30 : Contribution annuelle moyenne de l’ensemble des activités minières au PIB – 2011-2015 (en millions de dollars 2012)	48
Tableau 31 : Revenus prévisionnels des administrations provinciale et fédérale associés à l’ensemble des activités minières au Québec – comparaison 2011-2015 et 2012-2016	49
Tableau 32 : Emplois annuels moyens soutenus par l’ensemble des activités minières au Québec – comparaison 2011-2015 et 2012-2016	50
Tableau 33 : Contribution de l’ensemble des activités minières au PIB – prévisionnel	50



Sommaire exécutif

1

L'industrie minière québécoise est en pleine transformation et semble être destinée à jouer un rôle économique grandissant pour le Québec. Dans ce contexte, les activités de l'industrie minière occupent une place importante dans l'espace public québécois, soulevant par la même occasion des interrogations quant à l'apport réel, tant fiscal qu'économique, de l'industrie à la création de richesse pour le Québec. Dans la foulée du Plan Nord et des annonces d'investissements de grande envergure dans le secteur minier au cours des prochaines années, une étude ciblée pour le Québec devenait pertinente pour apporter un éclairage plus complet sur le sujet.

Introduction

C'est dans ce contexte que cette étude conjointe de Deloitte-E&B Data s'inscrit. D'une part, cette étude répond à un besoin de mettre à jour les informations sur l'apport de l'industrie minière au Québec, particulièrement dans un contexte d'activité accrue sur le plan de l'investissement minier. En effet, les annonces d'investissement relatives au secteur minier au Québec s'établissent à plus de 30 milliards de dollars pour les prochaines années, dépassant de loin les annonces en provenance des autres secteurs industriels. Ces activités d'investissement génèrent elles-mêmes des apports économiques et fiscaux importants en plus d'augmenter la capacité productive de l'industrie.

D'autre part, c'est à notre connaissance la première étude qui mesure la contribution combinée des activités d'exploration, d'exploitation et des investissements relatifs aux projets actuellement annoncés. Ainsi, une comparaison historique n'a pas pu être effectuée puisque cette étude est la première en son genre. Cette mesure a été basée notamment sur des informations détaillées concernant les activités courantes et prévisionnelles des sociétés minières au Québec.

Approche

La présente étude repose sur deux méthodologies mesurant la contribution fiscale de l'industrie minière, permettant une compréhension plus complète de l'apport fiscal et économique de l'industrie minière au Québec.

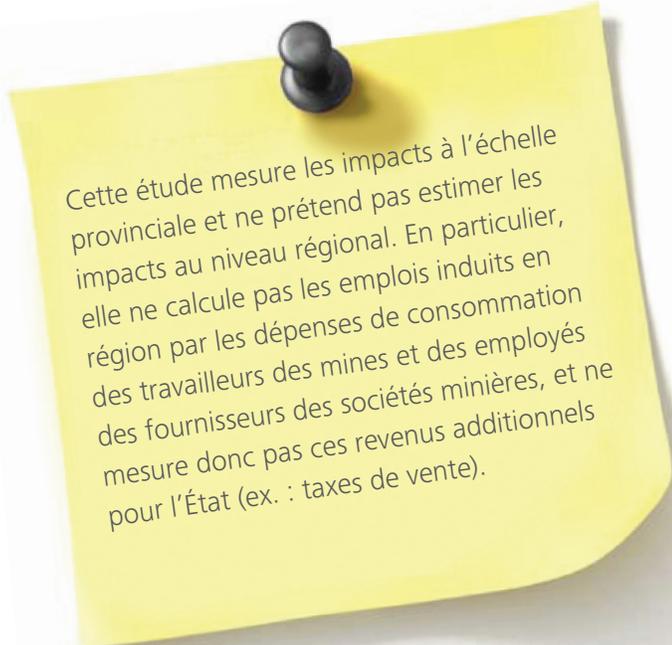
D'une part, nous avons effectué un sondage indépendant auprès des sociétés minières ayant des activités d'exploration et d'exploitation pour déterminer les remises fiscales et minières globales (RFMG) de ces entreprises aux administrations publiques en 2010. Les RFMG incluent notamment les impôts nets des crédits d'impôts, les remises sur la masse salariale ainsi que d'autres taxes assumées, perçues et remises par les sociétés minières.

D'autre part, nous avons étendu l'analyse des contributions fiscales des entreprises minières à l'apport des activités de celles-ci à l'économie québécoise, par l'entremise du modèle intersectoriel du Québec qu'opère l'Institut de la statistique du Québec. Cette analyse permet d'estimer la contribution des sociétés minières au produit intérieur brut (PIB) québécois, la création et le maintien d'emplois directs et indirects (emplois dans les réseaux de fournisseurs au Québec), ainsi qu'aux revenus des administrations publiques, notamment au moyen de l'impôt sur le revenu des travailleurs. Il est à noter qu'une grande part de l'impact économique se fait par l'intermédiaire de réseaux de fournisseurs (dont le nombre dépasse 3 500), pris en compte par le modèle intersectoriel.

Le tableau ci-dessous présente la portée et les limites des deux méthodologies employées.

Tableau 1 : Portée et limites des méthodologies de cette étude

Remises fiscales et minières globales	Modèle intersectoriel
Portée de chaque méthodologie	
<ul style="list-style-type: none"> • Compilation des résultats du sondage auprès de sociétés minières exploitantes ou en phase d'exploration (échantillon et donc pas une représentation de la totalité des RFMG de l'industrie minière québécoise). • Portrait historique réel pour 2010 des : <ul style="list-style-type: none"> – Impôts et crédits d'impôts – Remises sur masse salariale – Autres taxes • Contrairement aux données financières du modèle intersectoriel, les RFMG n'ont pas été ajustées pour être ramenées en équivalents de dollars 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modélisation qui calcule les retombées fiscales et économiques pour l'ensemble des dépenses de l'industrie minière, c'est-à-dire les : <ul style="list-style-type: none"> – Activités annuelles d'exploration et d'exploitation – Activités de construction • Mesure de différents apports économiques et fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> – Recettes fiscales – Contribution au PIB – Emplois soutenus • Contexte plus large (effet multiplicateur, c'est-à-dire direct et indirect, d'une activité sur l'ensemble de l'économie). • Portraits historique (2010) et prévisionnels (2011-2015 et 2012-2016), à partir d'une base de données détaillée (mine par mine) des principales mines en exploitation et projetées.
Limites de chaque méthodologie	
<ul style="list-style-type: none"> • Effets directs des activités de l'extraction de minerais métalliques et de diamants uniquement, sans égard à l'effet multiplicateur de l'activité minière sur d'autres secteurs de l'économie. • Remises des sociétés répondantes tirées à la fois des activités d'exploitation et des activités effectuées en aval, notamment la transformation effectuée par ces mêmes sociétés. • Pas une modélisation prévisionnelle des impacts fiscaux pour les années futures, mais plutôt une image ponctuelle des RFMG pour une année donnée, soit l'année 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de calculer certains éléments significatifs (ex. : impôt sur le revenu et droits miniers des sociétés et crédits d'impôts sur le revenu et miniers). • Les activités des sièges sociaux et de la transformation en aval ne sont pas prises en compte pour les exploitants de sites miniers, même si ces activités sont conduites au Québec. • Le PIB ne tient pas compte du PIB généré par les ventes futures des sociétés minières étant donné le caractère incertain des niveaux de prix futurs.



Portrait global de l'année 2010 : 1,3 milliard de dollars en revenus pour les administrations publiques (en dollars de 2010 à des fins comparatives)

Les résultats combinés des deux méthodologies permettent d'obtenir, pour 2010, un portrait plus complet de la contribution des sociétés minières aux revenus des administrations publiques. Ainsi, l'approche des RFMG établit les droits miniers et l'impôt sur le revenu assumés par les sociétés minières, nets des crédits d'impôts, à environ 349 millions de dollars, alors que le modèle intersectoriel estime une contribution complémentaire de 993 millions de dollars pour 2010. En tout, ce sont des revenus de 1,3 milliard de dollars dont bénéficient les administrations publiques.

Tableau 2 : Portrait de l'année 2010 : revenus estimés pour les administrations publiques

(en dollars de 2010 à des fins comparatives)

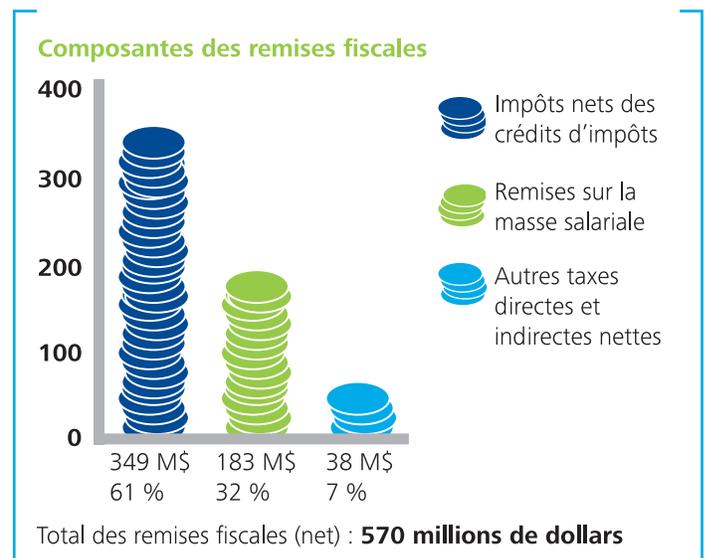
		RFMG (sondage)	Modèle intersectoriel
1	Droits miniers et impôt sur le revenu des entreprises (impôts nets des crédits d'impôts)	Environ 349 M\$ (nets des crédits ou des incitatifs)	Non estimé
2	Autres revenus pour les administrations publiques (impôt sur la masse salariale des travailleurs, taxes de vente et parafiscalité)	Partiel (excluant fournisseurs)	Environ 993 M\$

Au total, les RFMG s'élèvent à 570 millions de dollars en 2010

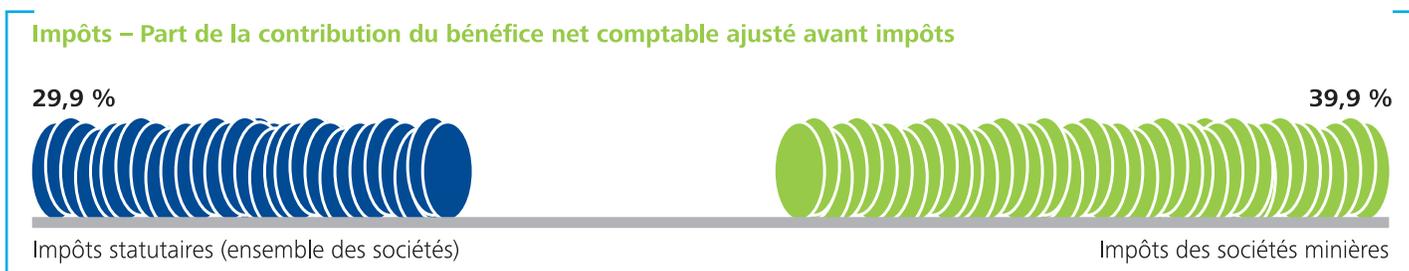
En plus des droits miniers et de l'impôt sur le revenu des entreprises de 349 millions de dollars, les RFMG mesurent également les remises sur la masse salariale et les autres taxes directes et indirectes nettes. Ainsi, les activités minières québécoises liées aux activités d'extraction et de production des sociétés répondantes ont contribué à l'économie québécoise de façon importante, en générant globalement des remises de l'ordre de 704 millions de dollars pour l'année 2010, dont 476 millions de dollars représentant des remises dont le coût est supporté et affecte donc les résultats financiers de ces sociétés. Ces remises à la charge des sociétés représentent 44 % du bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises de ces mêmes sociétés pour l'année 2010.

Pour leur part, les activités d'exploration ont permis aux sociétés participantes de bénéficier de 60 millions de dollars des administrations publiques, en plus de 74 millions de dollars de remboursement de taxes de vente, pour un montant total de 134 millions de dollars en crédits et avantages divers.

Les remises fiscales nettes des sociétés répondantes ont donc été de l'ordre de 570 millions de dollars en 2010, en tenant compte des crédits et avantages qui ont été accordés aux sociétés minières pour leurs activités d'exploitation et d'exploration. 61 % de ces remises fiscales proviennent directement des impôts nets des crédits d'impôts assumés par les sociétés minières.



En isolant seulement les droits miniers et l'impôt sur le revenu payés, les sociétés exploitantes participantes ont contribué 39,9 % de leur bénéfice net comptable ajusté avant impôts. Ce taux, bien au-delà du taux d'imposition statutaire de 29,9 %, permet d'illustrer la contribution payée par les sociétés minières pour l'exploitation des ressources québécoises.



Enfin, compte tenu des données obtenues qui ne représentent qu'un portrait partiel de l'industrie minière, il est à noter que les RFMG sont vraisemblablement plus importantes que les résultats présentés dans l'étude. On peut également s'attendre à ce que les remises fiscales augmentent dans l'avenir à mesure que de nouveaux sites miniers entrent dans leur période d'exploitation. À la suite de l'augmentation du taux des droits miniers et de la réduction des crédits d'impôts applicables à l'industrie minière, ces changements entraîneront, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement des droits miniers québécois pour les années postérieures à 2010.

En plus de l'impôt des sociétés minières, des revenus fiscaux de près d'un milliard de dollars pour les administrations publiques en 2010...

L'intensité des activités minières au Québec se reflète notamment par une production annuelle croissante. À titre d'exemple, les données officielles de Ressources Naturelles Canada font état, en 2010, de valeur de livraisons du secteur minier de l'ordre de 7,1 milliards de dollars pour le Québec, bien au-delà des livraisons historiques. Ainsi, le dynamisme du secteur minier québécois a généré, en 2010, des dépenses de 5,3 milliards de dollars au Québec. Ces dépenses regroupent les salaires versés dans le cadre d'activités d'exploration, d'exploitation et d'investissement, de même que les dépenses effectuées auprès des réseaux de fournisseurs au Québec. Ces dépenses ont ainsi généré des revenus totaux de près d'un milliard de dollars pour les administrations publiques fédérale et provinciale.

...près de 40 000 emplois soutenus...

Sur le plan de l'emploi, ces activités ont soutenu approximativement 19 500 emplois dans les mines, les chantiers, de même que dans les activités d'exploration. Près de 20 000 emplois indirects ont été générés au sein des réseaux de fournisseurs établis au Québec. La création ou le maintien d'un emploi direct entraîne donc un effet non négligeable : pour chaque emploi direct dans le secteur minier, un emploi indirect sera soutenu.

...et des dépenses générant un PIB de 3,6 milliards de dollars.

Sur le plan de la contribution à l'économie, ces dépenses ont généré un PIB de 3,6 milliards de dollars, ce qui correspond à environ 450 \$ par habitant au Québec.

L'activité minière en 2010, c'est...



des dépenses de **5,3 milliards** de dollars au Québec en 2010



des recettes fiscales de plus de **1,3 milliard** de dollars pour les administrations publiques



des dépenses générant un PIB de **3,6 milliards** de dollars



près de **19 500** emplois dans les mines, les chantiers et les activités d'exploration



plus de **20 000** emplois indirects qui ont été générés au sein des réseaux de fournisseurs québécois



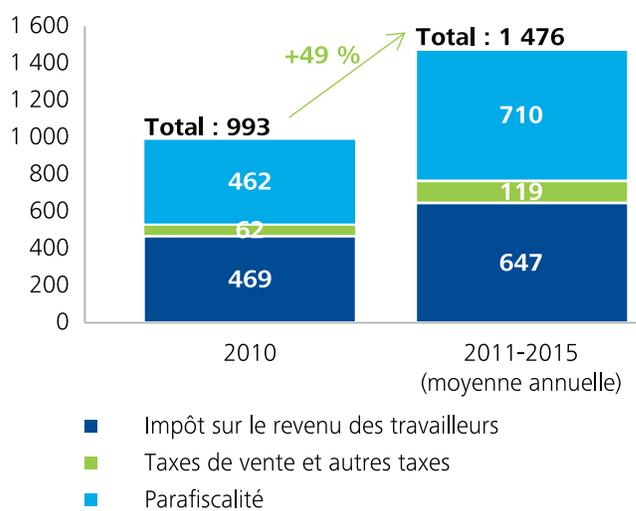
un **emploi indirect** soutenu pour **chaque emploi direct**

Portrait prévisionnel : une hausse des revenus fiscaux de 50 %, une croissance marquée concernant l'emploi et une contribution au PIB de plus de 5,5 milliards de dollars par an pour les prochaines années

Une estimation de la contribution des sociétés minières aux revenus des administrations publiques et à l'économie du Québec a également été effectuée pour une période de cinq ans, soit 2011-2015. Le choix de cette période n'est pas aléatoire puisqu'elle reflète une activité minière projetée accrue, des investissements importants et une valeur de production en croissance.

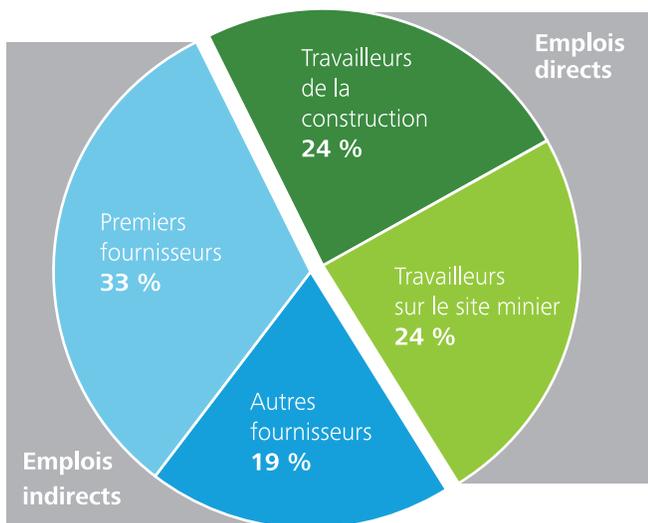
Pour la période 2011-2015, l'activité minière au Québec prévue pour les prochaines années entraînera des dépenses de 9,6 milliards de dollars par an au Québec, incluant les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Ces dépenses généreront des revenus totaux de près de 1,5 milliard de dollars en moyenne par année pour les administrations publiques fédérales et provinciales.

Revenus des administrations publiques générés par les dépenses des sociétés minières (en millions de dollars de 2012)



Excluant les impôts sur le revenu des entreprises et les impôts miniers.

Répartition de l'emploi soutenu par l'ensemble des activités minières au Québec – 2011-2015



Sur le plan de l'emploi, ces activités soutiendront plus de 63 000 emplois par an en moyenne, incluant près de 31 000 emplois dans les mines, sur les chantiers, de même que dans les activités liées à l'exploration. De plus, environ 32 000 emplois seront générés ou maintenus au sein des réseaux de fournisseurs québécois. Encore une fois, le ratio un emploi indirect pour chaque emploi direct se maintient pour la période étudiée. Durant cette période marquée par les investissements d'importance, l'industrie soutiendra autant de travailleurs de la construction que de travailleurs sur les sites miniers.

Concernant la contribution à l'économie, les dépenses totales des sociétés minières généreront une contribution annuelle moyenne au PIB de 5,6 milliards de dollars, soit environ 700 \$ par habitant.

Afin d'illustrer la sensibilité des estimations au choix de la période, une simulation alternative couvrant une autre période, (en l'occurrence la période 2012-2016) a également été effectuée et reflète certaines variations sur les activités d'exploration, d'exploitation et d'investissement et donc les particularités des différents projets (ex. : calendriers de réalisation, date d'entrée en exploitation). Cette modélisation supplémentaire démontre que l'impact de l'industrie minière sur les recettes fiscales gouvernementales serait supérieur, pour la période 2012-2016, de 10 % à 14 % par rapport à la période 2011-2015.

Comparatif de la contribution économique et fiscale historique et prévisionnelle de l'industrie minière au Québec

Impacts fiscaux

De manière comparative, les résultats de la modélisation intersectorielle démontrent une augmentation non négligeable des recettes pour les administrations publiques québécoises et fédérales entre 2010 et les périodes 2011-2015 et 2012-2016. En effet, les recettes fiscales et parafiscales découlant de l'ensemble des activités minières québécoises se chiffrent à environ 1 milliard de dollars en 2010 et la croissance des contributions fiscales moyennes annuelles est estimée à près de 50 % pour la période 2011-2015, par rapport à 2010. Ceci représente des revenus de près de 1,5 milliard de dollars pour les administrations publiques.

Tableau 3 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec (en dollars de 2012)

	2010	2011-2015 (moyenne annuelle)	2012-2016 (moyenne annuelle)
Impôt sur le revenu des travailleurs	469 M\$	648 M\$	720 M\$
Taxes de vente	62 M\$	119 M\$	142 M\$
Parafiscalité	462 M\$	711 M\$	797 M\$
Total	Environ 993 M\$	Environ 1 478 M\$	Environ 1 659 M\$

À ces résultats peuvent être ajoutés les droits miniers que doivent assumer les sociétés minières. Bien que les droits miniers prévisionnels n'aient pas été calculés aux fins de cette étude, les données officielles¹ font état des droits miniers estimés qui seront versés à l'État au cours des prochaines années, qui oscillent entre 300 et 400 millions de dollars par année.

Tableau 4 : Droits miniers prévisionnels (données publiques)

	2010	2011-2015 (moyenne annuelle)	2012-2016 (moyenne annuelle)
Droits miniers (données publiques)	Environ 300 M\$	Environ 400 M\$	Environ 400 M\$

La prise en considération des deux types de revenus pour les administrations publiques apporte un angle éclairant sur la contribution fiscale annuelle des sociétés minières au Québec. Cette estimation demeure cependant partielle puisque ces résultats ne tiennent pas compte de l'impôt sur le revenu des sociétés minières et de leur réseau de fournisseurs du Québec. L'impact fiscal futur devrait donc être encore plus élevé.

¹ Ministère des Finances du Québec, Budget 2012-2013, *Le Québec et ses ressources naturelles : Pour en tirer le plein potentiel*.

Impacts économiques

Pour sa part, la contribution économique de l'industrie minière ira également en croissant pour les années à venir, que ce soit en ce qui concerne les emplois créés et soutenus ou par l'entremise de la contribution des dépenses de l'industrie minière au PIB du Québec. Ce sont donc entre 65 000 et 70 000 emplois directs et indirects qui seront soutenus annuellement par les activités minières au Québec.

Tableau 5 : Impact économique historique et prévisionnel des activités minières au Québec – Emplois soutenus et contribution au PIB

	2010	2011-2015 (moyenne annuelle)	2012-2016 (moyenne annuelle)
Emplois (personnes par années)	Environ 40 000	Environ 65 000	Environ 70 000
Contribution au PIB (relative aux dépenses des sociétés minières)	3,6 G\$	5,6 G\$	6,2 G\$

Les différents aspects analysés dans cette étude montrent bien la contribution de l'industrie minière à la création de richesse pour la société québécoise, de par la création et le maintien d'emplois tant sur les sites miniers comme tels qu'en ce qui concerne les fournisseurs, ainsi que par l'apport des investissements d'envergure du secteur minier au PIB québécois. Les contributions aux administrations publiques dépassant le milliard de dollars par année sont un autre exemple de bénéfices que retire la société québécoise des activités minières.

L'activité minière pour les prochaines années, c'est...



des dépenses de **9,6 milliards** de dollars en moyenne par année au Québec



des recettes fiscales de près de **1,5 milliard** de dollars en moyenne par année pour les administrations publiques



des dépenses générant un PIB de **5,6 milliards** de dollars en moyenne par année



près de **31 000** emplois dans les mines, les chantiers et les activités d'exploration en moyenne par année



environ **32 000** emplois indirects soutenus au sein des réseaux de fournisseurs québécois (en moyenne par année)



un **emploi indirect** soutenu pour **chaque** emploi direct

Introduction

2

L'industrie minière québécoise est dans une période de transformations importantes, qui l'amènent à jouer un rôle économique grandissant et déterminant pour le Québec. D'une part, elle est à l'aube d'une nouvelle période d'investissement massif, comme en font foi les nombreuses annonces publiques effectuées au cours des derniers mois. De l'autre, elle fait l'objet de changements majeurs sur les plans législatifs et fiscaux. Dans ce contexte, les activités de l'industrie minière occupent une place importante dans l'espace public québécois et soulève, par la même occasion, des interrogations sur l'apport réel, tant fiscal qu'économique, de l'industrie minière à la création de richesse pour le Québec, ses régions et ses citoyens. La présente étude se veut un document objectif qui tente de fournir des éléments de réponse à ces questions et ainsi contribuer à un discours rationnel et éclairé sur le rôle à donner à l'industrie minière dans nos choix politiques et socio-économiques.

L'analyse de la contribution de l'industrie minière peut se concentrer sur l'estimation des remises fiscales réelles nettes, attribuables aux sociétés minières, perçues par les administrations publiques par l'entremise des divers régimes d'imposition et des contributions applicables à l'industrie minière du Québec (par exemple l'impôt sur le revenu des entreprises et des travailleurs ou les droits miniers).

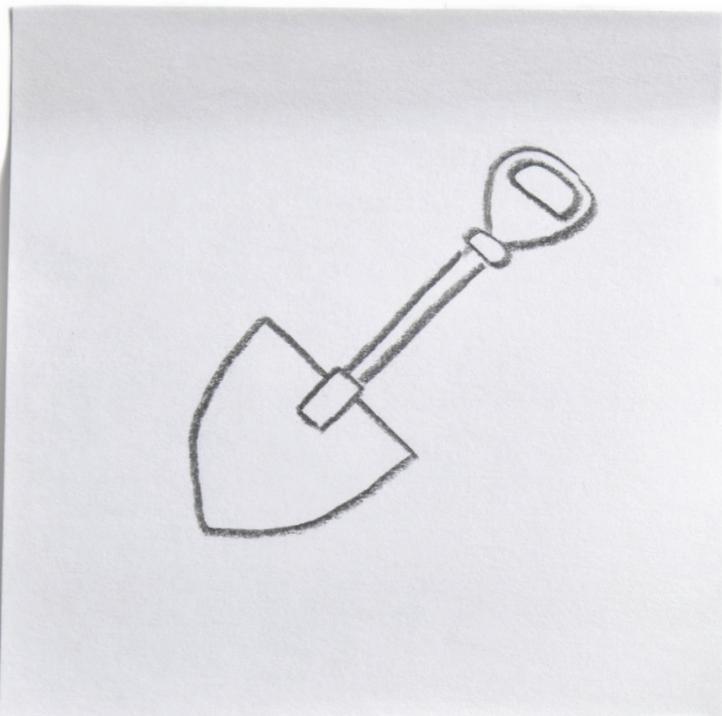
Une analyse alternative permet de prendre en compte non seulement l'impôt sur le revenu des travailleurs que les sociétés embauchent, mais encore d'explorer d'autres répercussions économiques et fiscales, notamment celles découlant des dépenses effectuées par ces sociétés au Québec. Par exemple, les dépenses réalisées auprès des réseaux de fournisseurs des sociétés minières au Québec génèrent à leur tour des emplois et des revenus d'imposition pour les administrations publiques, telles que les taxes sur la valeur ajoutée. Enfin, les activités d'investissement prévues généreront non seulement des activités sur les chantiers, mais augmenteront également le niveau de contribution future des sociétés minières liée à l'exploitation des nouveaux actifs productifs ainsi mis en service.

Cette approche unique de combiner deux méthodologies à l'intérieur d'une même étude permet une compréhension plus globale de l'apport fiscal et économique de l'industrie minière au Québec.

D'une part, nous avons effectué un sondage auprès des sociétés minières actives au Québec pour déterminer les remises fiscales et minières globales (RFMG) de ces entreprises aux administrations publiques en 2010. La section 4 fait état de ces résultats. D'autre part, nous avons étendu l'analyse des contributions fiscales des entreprises minières par l'apport des activités de celles-ci à l'économie québécoise, par l'entremise du modèle intersectoriel du Québec. Les détails de cette modélisation se trouvent à la section 5.

Les RFMG, basées sur les données réelles soumises par les sociétés participantes au sondage, dressent un portrait historique des contributions fiscales nettes provenant des sociétés actives dans l'extraction de minerais métalliques et de diamants en 2010. Les données du sondage ont également alimenté le modèle intersectoriel, de concert avec les données officielles publiques de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec. De plus, deux périodes prévisionnelles de cinq ans (2011-2015 et 2012-2016) ont été estimées par l'entremise du modèle intersectoriel. Le choix de ces deux périodes reflète une activité minière projetée accrue, des investissements importants et une valeur de production en croissance.

Cette étude se structure ainsi autour des deux méthodologies privilégiées. La section 3 explicite le cadre conceptuel de l'étude et les particularités des méthodologies choisies. Les résultats de l'analyse des RFMG sont traités à la section 4, suivis des estimations du modèle intersectoriel à la section 5.



Approche

3

3.1 Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel repose sur l'utilisation de deux méthodologies distinctes. L'analyse des résultats de chaque méthodologie permet d'obtenir une compréhension plus globale de l'impact fiscal de l'industrie minière au Québec. Voici un survol des méthodologies utilisées dans le cadre de cette étude :

• **Remises fiscales et minières globales (RFMG)** : L'approche des RFMG est basée exclusivement sur les résultats de sondages reçus de sociétés exploitantes ou en phase d'exploration pour une année donnée, soit pour l'année 2010 dans le cadre de cette étude. L'utilisation de données primaires permet d'obtenir un niveau de détail plus important des contributions fiscales minières qu'une modélisation à partir de données secondaires. De ce fait, les données recueillies permettent de dresser un portrait factuel des éléments suivants relativement aux sociétés sondées :

- Les impôts nets des crédits d'impôts
- Les remises sur la masse salariale
- Les autres taxes directes et indirectes nettes

L'approche des RFMG présente certaines limites, notamment :

- Les RFMG n'incluent que les effets directs de l'industrie de l'extraction de minerais métalliques et de diamants, et ne prennent pas en considération l'effet multiplicateur de l'activité minière sur d'autres secteurs de l'économie.
- Les RFMG ont été déterminées en compilant les résultats obtenus par l'entremise du sondage et ne prétendent donc pas représenter la totalité des RFMG de l'industrie minière pour l'année 2010.
- Les données recueillies ne permettent pas de distinguer les remises tirées des activités d'exploitation des activités effectuées en aval, notamment la transformation.
- Les RFMG ne permettent pas d'effectuer une modélisation prévisionnelle des impacts fiscaux pour les années futures, de par les particularités inhérentes aux activités de chaque société. Ainsi, les résultats obtenus ne représentent qu'une image ponctuelle des RFMG pour une année donnée, soit l'année 2010.

Sans directement palier à ces limites, la deuxième méthodologie utilisée permet de les contourner en offrant une perspective plus globale de l'activité économique du secteur minier.

• **Les retombées additionnelles sur l'ensemble du Québec** : Cette deuxième méthodologie calcule les retombées fiscales et économiques de l'industrie minière dans un contexte plus global. Cette contribution est réalisée par l'intermédiaire du modèle intersectoriel du Québec, qui calcule les revenus de fiscalité provenant de l'impôt sur le revenu des travailleurs, mais aussi de ceux provenant de la chaîne de fournisseurs (ex. : taxes de vente, imposition des employés des fournisseurs au Québec). Ce modèle mesure donc l'effet multiplicateur d'une activité sur l'économie québécoise et les finances publiques. Il peut être appliqué tant à l'activité de construction qu'à l'activité d'exploration et d'exploitation. Par ailleurs, mis à part les activités d'exploration hors-site, seules les activités sur les sites miniers ont été prises en compte. Ainsi, la contribution des activités de transformation en aval de certaines sociétés minières au Québec, parfois majeure, n'a pas été mesurée lorsque ces activités sont réalisées à l'extérieur des sites miniers, même si elles sont conduites au Québec.

Parmi les limites de l'approche employée :

- Les activités de siège social ne sont pas prises en compte pour les exploitants de sites miniers, même si ces activités sont conduites au Québec.
- Le classement statistique (codes SCIAN) peut englober certaines activités qui ne sont pas directement liées à l'objet de cette étude (ex. les activités de soutien à l'extraction pétrolière et gazière).
- Le modèle intersectoriel ne permet pas de calculer certains éléments significatifs, par exemple l'impôt sur le revenu des sociétés ainsi que les droits miniers.

Pour l'ensemble de l'étude, les activités liées à la restauration des sites miniers dont les ressources s'épuiseront au cours de la période considérée n'ont pas été prises en compte, car de fait, dans cette période d'investissement massif, les fermetures de mines seront exceptionnelles et les dépenses qui y sont liées seront marginales par rapport à l'ensemble des autres dépenses.

Bien que les deux méthodologies utilisées diffèrent, elles offrent des perspectives complémentaires de l'impact de l'industrie minière sur l'économie québécoise et elles enrichissent l'information disponible en réduisant les limites d'une analyse basée sur une seule méthodologie.

Le modèle intersectoriel en bref

Le modèle intersectoriel du Québec a été lancé en 1967 dans la foulée des travaux de Wassily Leontief, prix Nobel d'économie, sur les questions d'analyses intersectorielles. Il est depuis géré et mis-à-jour par l'Institut de la statistique du Québec.

Le modèle intersectoriel est basé sur le tableau des relations interindustrielles au Québec (tableau entrées-sorties), un des tableaux à la base du calcul des comptes économiques. Il présente les liens économiques entre tous les secteurs d'activité au Québec, qu'il s'agisse de biens ou de services. L'effet multiplicateur retrace donc le processus de propagation de la demande résultant d'un choc initial dans une économie, qu'il s'agisse de l'estimation de l'impact de la construction de projets hydro-électriques, de l'exploitation de fermes agricoles ou encore d'une modification de la taxe de vente.

À partir d'une dépense initiale, que ce soit pour un projet de construction ou une activité d'exploitation, le modèle permet de calculer la masse salariale requise aux différents niveaux de transformation, la main-d'œuvre associée (la charge de travail, soit les personnes par années), les impôts des particuliers et les contributions versées, de même que les autres revenus fiscaux des administrations publiques provinciale et fédérale, à l'exception de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Le modèle intersectoriel tient compte des importations afin de pouvoir calculer la contribution réelle d'une activité économique au PIB (en éliminant donc les « fuites économiques »). Le modèle intersectoriel permet donc de calculer les effets directs et indirects d'une activité sur l'économie (emploi, PIB) et les finances publiques. Les effets directs sont ceux créés, par exemple, auprès des travailleurs de la construction, pour un projet d'immobilisation. Les effets indirects concernent les activités économiques générées en amont du projet, c'est-à-dire auprès du réseau de fournisseurs au Québec. Les effets induits (soit ceux générés par les dépenses des travailleurs) ne sont pas calculés par le modèle intersectoriel. Enfin, le modèle intersectoriel ne fournit les résultats que pour les activités effectuées au niveau provincial.

3.2 Description de l'industrie

Les activités industrielles faisant l'objet de l'étude peuvent être couplées à des industries telles qu'elles sont définies dans la nomenclature statistique officielle utilisée par Statistique Canada et par l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit du Système de classification des industries en Amérique du Nord (SCIAN).

L'étude ne couvre pas toute la filière minière, mais seulement les activités des entreprises actives dans l'exploration et l'exploitation minière. Les activités de transformation en aval au Québec n'ont donc pas été considérées.

Pour plus de précision, les RFMG englobent les activités comprises dans le code SCIAN 2122, en plus des activités liées à l'extraction de futurs diamants.

Tableau 6 : Référence statistique et définition de l'industrie minière

No de SCIAN	Description	Définition
2122	Extraction de minerais métalliques	L'extraction métallique comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction de minerais métalliques (ex. : or, fer, cuivre, nickel, zinc, titane, niobium) et inclut leur traitement et enrichissement. Sont comprises les usines qui traitent ces minéraux sur les sites miniers (broyeurs, concentrateurs).
2123	Extraction de minerais non métalliques	L'extraction non métallique comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction minière ou l'extraction en carrière de minerais non métalliques (ex. : chrysotile, mica, graphite, carrières, sablières). Sont comprises les usines de première préparation, comme celles qui procèdent au concassage, au broyage et au lavage.
2131	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Il s'agit principalement des activités de prospection, de prélèvement d'échantillons (ex. : forage) et des activités préalables à l'aménagement d'un complexe minier ² .

² La part exacte des activités de soutien à l'exploration de pétrole et de gaz n'est cependant pas connue et l'emploi correspondant n'a pu être déduit du total de l'emploi. Selon EGB DATA, ce niveau d'emploi demeure relativement limité (égal ou inférieur à 20 % de l'emploi total lié aux activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz) et sa prise en compte n'a donc qu'un effet marginal sur les valeurs présentées dans ce document.

Remises fiscales et minières globales

4

Introduction aux remises fiscales et minières globales

La présente section vise à quantifier la contribution fiscale globale tirée des activités québécoises liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants pour l'année 2010. Cette contribution est définie, aux fins de la présente étude, comme représentant les remises fiscales et minières globales (RFMG). Les RFMG comprennent les remises réelles, nettes des incitatifs fiscaux, qui sont perçues par les administrations publiques et tirées des divers régimes d'imposition et de contributions applicables aux activités liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants au Québec.

Les RFMG se veulent une représentation de la contribution globale de l'industrie minière et sont donc composées de tous les impôts, taxes et contributions à la charge³ des sociétés minières, ainsi que les impôts, taxes et contributions prélevées et remises⁴ par celles-ci (sans pour autant être assumées par ces sociétés). Cette mesure de la contribution totale tient également compte des divers incitatifs fiscaux dont les sociétés minières ont bénéficié durant l'année 2010⁵. De plus, cette mesure, basée sur les déboursés réels, reflète une image plus fidèle de la réelle contribution des sociétés minières, comparativement à la charge d'impôts présentée aux états financiers qui se limite habituellement à l'impôt sur le revenu et aux droits miniers et qui comprend les impôts différés.

Afin de mesurer les RFMG pour l'année 2010, les sociétés minières engagées dans des activités liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants au Québec ont été sondées. Ces sociétés en étaient alors à différents stades de leur cycle d'opérations minières, certaines se retrouvant dans leur phase d'exploitation⁶ (sociétés exploitantes) et certaines autres dans leur phase d'exploration (sociétés en phase d'exploration)⁷. Une partie importante des remises fiscales, composée entre autres des impôts sur le revenu et des droits miniers, ainsi que certains crédits d'impôts disponibles, sont directement influencés par le degré de maturité des mines. Les résultats tirés de l'étude pour l'année 2010 sont, par conséquent, directement affectés par le stade d'évolution des mines québécoises en 2010 et dépeignent une image ponctuelle de la contribution nette des sociétés minières, sans nécessairement être représentatifs d'une contribution annuelle moyenne déterminée sur la durée totale du cycle de vie d'une mine. Les résultats obtenus pour 2010 reflètent donc une image des contributions nettes tirées de l'industrie minière pour le bénéfice de l'économie québécoise pour une année donnée. Les informations obtenues ont été scindées en trois catégories de remises, soit les impôts et crédits d'impôts, les remises sur la masse salariale et les autres taxes directes et indirectes nettes. Ces catégories seront analysées et présentées distinctement dans le cadre de la présente étude.

Les RFMG comprennent les remises réelles, nettes des incitatifs fiscaux, qui sont perçues par les administrations publiques et tirées des divers régimes d'imposition et de contributions applicables aux activités liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants au Québec.

³ Une remise fiscale est considérée à la « charge » d'une entreprise lorsque celle-ci en assume la dépense et qu'elle représente un coût qui affecte les résultats financiers de l'entreprise. Il peut être cité en exemple de remise à la charge d'une entreprise les impôts sur le revenu découlant de ses opérations, sans pour autant y inclure les impôts sur le revenu retenus à la source sur la rémunération de ses employés. Ces derniers impôts sont ultimement à la charge des employés, tel qu'il est expliqué à la note suivante.

⁴ Une remise est « prélevée et remise » par une entreprise lorsque le coût de la remise incombe à une personne autre que celle qui la perçoit et la remet aux autorités fiscales. Les remises prélevées et remises ne représentent donc pas un coût pour l'entreprise qui les perçoit et les remet. À titre d'exemple, les impôts sur le revenu d'emploi des travailleurs sont prélevés et remis aux autorités fiscales par les entreprises, mais représentent plutôt un coût pour les employés. Les entreprises ont l'obligation de prélever les montants pour le compte des employés.

⁵ Le calcul des RFMG prend en compte la réduction des charges de 2010 qui est causée par l'utilisation des pertes d'années antérieures et des différentes autres dépenses de développement et d'aménagement qui sont reportées d'années antérieures et déduites en 2010.

⁶ Il est à noter que la majorité des sociétés exploitantes entreprenaient des activités d'exploration au cours de l'année 2010.

⁷ Aux fins de la présente compilation des RFMG et du sondage afférent, une société est considérée en phase d'exploitation à partir du moment où elle a commencé l'extraction minière commerciale. Toutes les sociétés qui sont à un stade antérieur (incluant la mise en valeur) sont considérées comme étant en phase d'exploration.

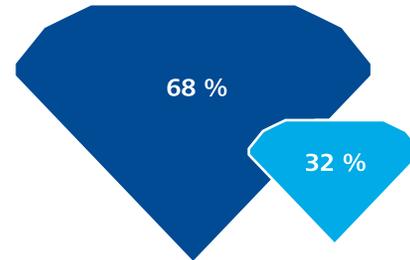
Sommaire des résultats

Le sondage a permis d'établir que les activités minières québécoises de l'ensemble des répondants (sociétés participantes) et liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants ont généré, pour l'année 2010, des RFMG de 570 millions de dollars⁸.

D'une part, les activités d'extraction et de production québécoises des sociétés minières exploitantes qui ont répondu au sondage ont généré des RFMG de l'ordre de 704 millions de dollars en 2010 dont 476 millions de dollars de déboursés dont la charge, attribuable à ces activités, est supportée par ces sociétés.

Par ailleurs, les activités d'exploration des sociétés exploitantes et des sociétés en phase d'exploration qui ont répondu au sondage ont généré des charges pour les administrations publiques de l'ordre de 134 millions de dollars, dont 60 millions de dollars constituent des revenus, attribuables à ces activités, pour ces sociétés.

RFMG – activités d'extraction et de production



- RFMG à la charge des sociétés participantes
- RFMG prélevées et versées par les sociétés participantes

Tableau 7 : Sommaire des RFMG attribuables aux activités québécoises des sociétés participantes pour l'année 2010⁹

Type de remise fiscale	Activités d'extraction et de production (en millions)	Activités d'exploration (en millions) ¹⁰	Total (en millions)
Impôts bruts	417 \$	Néant	417 \$
Crédits d'impôts	(8 \$)	(60 \$)	(68 \$)
Remises sur la masse salariale	183 \$	Non disponible	183 \$
Autres taxes directes et indirectes nettes	112 \$	(74 \$)	38 \$
RFMG	704 \$	(134 \$)	570 \$
RFMG à la charge des sociétés participantes	476 \$	(60 \$)	416 \$
RFMG prélevées et versées par les sociétés participantes ¹¹	228 \$	(74 \$)	154 \$
RFMG	704 \$	(134 \$)	570 \$

⁸ Pour plus de précision, les montants présentés dans cette étude n'ont pas été ajustés pour être ramenés en équivalents de dollars 2012, contrairement à la section du rapport présentant l'analyse intersectorielle.

⁹ Les données recueillies auprès des sociétés participantes sont à l'égard de leurs années d'imposition respectives qui se sont terminées en 2010. Les données relatives aux remises sur la masse salariale concernent l'année civile 2010.

¹⁰ Les sociétés en phase d'exploration n'ont pas été sondées à l'égard des remises sur la masse salariale et seulement certaines nous ont fourni l'information quant aux autres taxes directes et indirectes. Par conséquent, ces données sont partielles ou ne sont pas disponibles aux fins de l'étude.

¹¹ Incluant les taxes de vente qui ont été payées par les sociétés répondantes et pour lesquelles un remboursement a été octroyé.

Il convient de noter que les RFMG illustrées au tableau 7 ne représentent qu'une partie des RFMG dont l'économie québécoise bénéficie, puisque seules les informations, complètes ou partielles, soumises par les sociétés qui ont répondu au sondage sont considérées. Les RFMG sont vraisemblablement plus importantes que les résultats présentés dans l'étude. En plus de ne pas être exhaustifs, les résultats présentés ne considèrent pas les retombées fiscales indirectes liées à la sous-traitance et aux fournisseurs, telles que décrites dans la section présentant l'analyse intersectorielle.

Méthodologie et échantillon

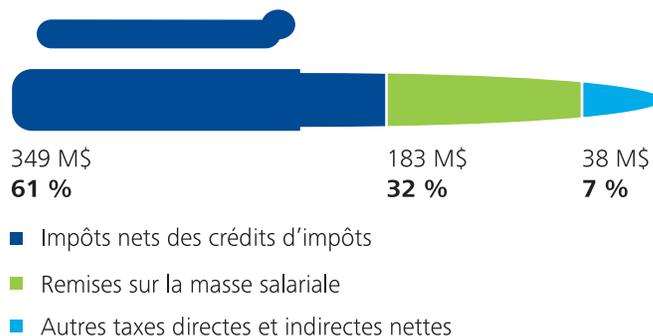
Afin de mener l'étude, 12 sociétés exploitantes et 74 sociétés en phase d'exploration ont été sondées à l'égard de l'année 2010.

L'ensemble des sociétés sondées exploitaient une entreprise au Québec pour l'année 2010 et exerçaient des activités d'extraction ou d'exploration dans le domaine des minerais métalliques et des diamants. Essentiellement, 20 sociétés ont répondu au sondage de façon complète ou partielle, soit neuf sociétés exploitantes, dont huit d'entre elles ont par ailleurs effectué des activités d'exploration en 2010, et 11 sociétés en phase d'exploration. Afin de présenter distinctement les retombées liées à l'exploitation et les retombées liées à l'exploration, nous présentons certains résultats en fonction des activités sous-jacentes.

Les sociétés participantes ont contribué à 86 % des 318 millions de dollars de droits miniers totaux perçus par le gouvernement québécois lors de son exercice 2010-2011¹². Globalement, les sociétés participantes représentent une proportion très importante des activités d'exploitation minière québécoises liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants.

Les informations obtenues ont été colligées et regroupées de façon à protéger la confidentialité des sociétés participantes. Les réponses obtenues n'ont pas fait l'objet d'une vérification ni d'une validation. Ainsi, les résultats découlant de l'étude sont tributaires de l'exactitude des informations soumises par les sociétés participantes.

Composantes des remises fiscales



Les RFMG sont vraisemblablement **plus importantes** que les résultats présentés dans l'étude.

¹² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, gouvernement du Québec, 2011 aux pages 34 et 109. Pour l'exercice 2010-2011, le gouvernement du Québec a perçu 318 millions de dollars de droits miniers. Les données de l'exercice 2010-2011 du gouvernement du Québec nous apparaissent la source de comparaison la plus représentative en ce qui a trait aux données publiques disponibles, et ce, malgré le fait que l'exercice des sociétés participantes peut différer de celui du gouvernement. Effectivement, la plupart des sociétés exploitantes participantes ont un exercice s'étant terminé le 31 décembre 2010. Par conséquent, les droits miniers sont payables dans la plupart des cas au plus tard le 28 février, soit au cours de l'exercice du gouvernement s'étant terminé au 31 mars 2011.

Les tableaux 8 et 9 présentent les nombres de répondants et leur représentativité en lien avec la population totale pour chacune des composantes des RFMG demandées aux sociétés sondées.

Le pourcentage de couverture, en ce qui a trait aux activités d'extraction et de production, a été mesuré en fonction des droits miniers totaux payés au gouvernement du Québec¹³. Cette mesure a été utilisée puisqu'elle est liée à la marge nette tirée de la production ainsi qu'aux activités connexes d'exploration et d'aménagement des sociétés exploitantes.

Tableau 8 : Activités d'extraction et de production québécoises pour l'année 2010

Type de remise ou d'incitatif fiscal	Nombre de sociétés exploitantes participantes ¹⁴	Niveau de couverture des activités d'extraction et de production en % des droits miniers payés au Québec ¹⁵
Impôts et crédits d'impôts sur le revenu ¹⁶	9	86 %
Droits miniers	9	86 %
Remises sur la masse salariale	5	69 %
Taxes de vente nettes	3	67 %
Taxe sur le capital	9	86 %
Autres	3	de 51 % à 69 %

Par exemple, cinq sociétés exploitantes ont répondu à la section concernant les remises sur la masse salariale. Nous estimons que ces sociétés, prises isolément, ont payé 69 % des droits miniers perçus par le gouvernement du Québec lors de son exercice 2010-2011.

À titre comparatif, le niveau de couverture des activités d'extraction et de production à l'égard des opérations québécoises relativement aux minerais métalliques s'élève à 67 % de la valeur brute de production minérale annuelle¹⁷. La valeur brute de production minérale annuelle est représentative de l'importance des activités et des résultats d'exploitation des sociétés minières.

Les activités d'exploration, quant à elles, ne génèrent généralement aucun revenu et, par conséquent, aucun droit minier. C'est pourquoi l'échantillon de sociétés participantes ayant effectué des activités d'exploration en 2010 a été comparé aux dépenses totales d'exploration au Québec pour l'année 2010.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ À cet égard, toutes les sociétés ayant répondu à la question visée ont été considérées, et ce, malgré le fait que certaines d'entre elles ont indiqué ne pas avoir été soumises à une ou plusieurs de ces remises pour l'année 2010.

¹⁵ Tel qu'il est indiqué à la note 19, les droits miniers payés au gouvernement du Québec totalisent 318 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011 du gouvernement du Québec.

¹⁶ Il s'agit ici des crédits d'impôts sur le revenu qui ne sont pas directement liés aux activités d'exploration.

¹⁷ La valeur brute de production minérale annuelle pour l'année 2010 est de 7 140 millions de dollars (Ressources Naturelles Canada : www.rncan.gc.ca).

Tableau 9 : Sociétés participantes ayant effectué des activités d'exploration en 2010

Type d'allègement fiscal	Nombre de répondants	Niveau de couverture des activités d'exploration en % des dépenses d'exploration totales encourues au Québec en 2010 ¹⁸
Crédit d'impôt relatif aux ressources du Québec	19	73 %
Crédit de droits remboursables pour perte	19	73 %
Remboursement de taxes de vente	5 ¹⁹	34 %

En bref, 19 sociétés participantes ayant effectué des activités d'exploration en 2010 ont répondu aux questions concernant les incitatifs fiscaux spécifiques aux activités d'exploration. Nous estimons que ces sociétés, prises isolément, ont encouru environ 73 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur totales au Québec en 2010.

En 2010, certaines sociétés participantes étaient engagées dans des activités minières à l'extérieur du Québec. Par conséquent, dans le but de mesurer la contribution de ces sociétés découlant uniquement de leurs activités québécoises, une allocation de certaines des données obtenues de la part des sociétés participantes concernées a été effectuée. Nous avons utilisé comme hypothèse que l'allocation provinciale, telle qu'elle est déterminée aux fins de l'impôt sur le revenu²⁰, était représentative du pourcentage des contributions relatives à la province de Québec puisque l'allocation déterminée selon cette base est directement liée aux revenus et aux salaires rattachés aux activités québécoises.

Tel qu'il est indiqué au préalable, les diverses contributions qui composent les RFMG, pour une année donnée, sont affectées par le stade d'évolution des différentes mines dans leur cycle minier qui s'étend normalement sur de nombreuses années. Il convient de réitérer que les données obtenues des sociétés participantes représentent un portrait partiel des RFMG de l'industrie minière pour l'année 2010 et qu'elles ne reflètent qu'une image ponctuelle des RFMG à l'intérieur du cycle de vie des mines qui s'étend sur plusieurs années. Cette image ne représente pas nécessairement la contribution annuelle moyenne calculée sur la durée de vie totale d'une mine.

L'étude des RFMG basée sur les informations disponibles et soumises par les sociétés participantes présente certaines limites qui peuvent affecter les résultats présentés.

Les données obtenues ne représentent **qu'un portrait partiel et une image ponctuelle** des RFMG de l'industrie minière à l'intérieur du cycle de vie des mines.

¹⁸ Selon l'Institut de la statistique du Québec, les dépenses d'exploration totales au Québec en 2010 ont atteint 512 millions de dollars. Ces dépenses comprennent les charges encourues lors des phases d'exploration et de mise en valeur, mais ne comprennent pas les dépenses d'aménagement encourues dans le but d'avoir accès au minerai et en préparer l'extraction.

¹⁹ En excluant les remboursements de taxes de vente reçus par les sociétés ayant également effectué des activités d'exploitation afin de ne pas considérer ces remboursements en double dans le cadre des RFMG.

²⁰ *Règlement de l'impôt sur le revenu*, CRC, c 945 (impôt sur le revenu), art. 400 et suivants.

D'une part, les RFMG, telles qu'elles sont présentées dans l'étude, ne comprennent que les différentes remises nettes sondées²¹ et les données financières afférentes soumises par les sociétés participantes. D'autre part, les informations obtenues des sociétés participantes ne représentent pas nécessairement le portrait exact des contributions ultimes des travailleurs à l'économie du Québec. À cet égard, il convient de souligner que les montants prélevés et remis pour le compte des travailleurs par les sociétés participantes pourraient ne pas correspondre aux montants qui sont ultimement payables par les travailleurs et qui sont établis au moment de produire leurs déclarations fiscales personnelles. Par exemple, certains travailleurs peuvent bénéficier de certains crédits ou allègements fiscaux qui ne sont pas pris en compte par les entreprises lorsque les retenues à la source sont effectuées. De plus, en ce qui a trait aux taxes de vente²², seuls les montants de taxes nets perçus et les crédits de taxes sur intrants reçus par les sociétés participantes ont été pris en considération aux fins de l'étude. À cet effet, l'étude ne tient pas compte de l'ensemble des crédits de taxes qui ont pu être réclamés par les différents opérateurs en amont, à l'égard de leurs dépenses et de leurs investissements. Ces crédits accordés viennent dans leur globalité diminuer d'autant les estimations de recettes fiscales qui se limitent réellement aux seuls montants de taxes perçus à l'égard des bénéficiaires réalisés par les sociétés participantes et à la valeur ajoutée apportée par leurs activités. Finalement, l'étude ne permet pas de quantifier, pour 2010, l'impact des différents incitatifs fiscaux liés aux actions accréditatives émises dont auraient pu bénéficier les actionnaires des sociétés participantes visées.

Remises fiscales et minières globales – un portrait de 2010

Globalement, les activités minières québécoises liées aux activités d'extraction et de production des sociétés participantes ont généré des remises de l'ordre de 704 millions de dollars pour l'année 2010, dont 476 millions de dollars représentent les remises dont le coût est supporté par ces sociétés. Lorsque seules ces remises à la charge de ces sociétés sont considérées, elles représentent 44 %²³ du bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises²⁴ de ces mêmes sociétés pour l'année 2010.

Pour leur part, les activités d'exploration ont généré des déboursés de la part des gouvernements de l'ordre de 134 millions de dollars pour l'année 2010, représentant les crédits d'impôts relatifs aux ressources, les crédits de droits remboursables pour perte, les crédits pour dépenses minières préparatoires et les crédits de taxes sur intrants et remboursements de taxes sur intrants. Ces déboursés attribuables aux activités d'exploration, excluant les remboursements de taxes sur intrants qui n'affectent pas les résultats financiers des sociétés, représentaient 16 % des dépenses d'exploration²⁵ engagées par les sociétés participantes en 2010.

À noter que nous n'avons pas sondé les sociétés étant exclusivement en phase d'exploration en ce qui a trait aux différentes remises qu'elles auraient pu effectuer puisqu'il a été jugé que ces montants ne devraient pas être significatifs dans le cadre de la présente étude. Les sociétés en phase d'exploration ont normalement une faible masse salariale en raison du fait qu'elles ont recours à des sous-traitants durant les phases d'exploration et d'aménagement et que l'embauche d'employés survient normalement plus tard dans le cycle de la mine. Afin de réellement quantifier la contribution économique des sociétés en phase d'exploration, il serait utile de considérer les remises fiscales effectuées par les différents fournisseurs de services engagés par les sociétés minières. À cet égard, les sociétés en phase d'exploration ont probablement une contribution indirecte que le présent sondage n'a pas permis d'identifier et qui est considérée dans le cadre de l'analyse intersectorielle de la présente étude.

Globalement, les activités d'extraction et de production ont généré des remises de l'ordre de **704 millions de dollars** pour l'année 2010.

²¹ Par exemple, les remises relatives à la masse salariale ainsi que celles relatives aux autres taxes directes et indirectes n'ont pas été sondées pour les sociétés en phase d'exploration, sauf en ce qui a trait aux remboursements de taxes de vente.

²² Les taxes de vente sont une composante des autres taxes directes et indirectes nettes.

²³ Ce pourcentage ne tient compte que des sociétés qui ont un bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises positif et, corrélativement, ne tient compte que des remises de ces mêmes sociétés.

²⁴ Le bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises, à cette fin, représente le bénéfice net comptable attribuable aux opérations québécoises avant les revenus de dividendes et avant toutes les remises fiscales à la charge des sociétés. Les revenus de dividendes sont retranchés du bénéfice puisqu'ils ne sont habituellement pas directement reliés aux activités ou aux opérations de l'entreprise minière. Leur inclusion au bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises ne présenterait pas une mesure pertinente du pourcentage des remises sur le bénéfice comptable. Il est à noter que les revenus de dividendes sont habituellement déductibles du revenu imposable puisque le revenu sous-jacent qui permet le versement des dividendes a déjà été imposé dans les mains du payeur de dividendes.

²⁵ Les dépenses d'exploration considérées aux fins de ce ratio comprennent les charges encourues lors des phases d'exploration et de mise en valeur mais ne comprennent pas les dépenses d'aménagement encourues dans le but d'avoir accès au minerai et d'en préparer l'extraction.

L'incidence du cycle minier sur les RFMG : quelques précisions

La fiscalité applicable aux opérations minières est très particulière, étant fortement influencée par le cycle de vie des mines qui s'étend généralement sur plusieurs années. Le cycle normal débute par les phases d'exploration et d'aménagement, généralement caractérisées par de forts investissements et la réalisation de pertes d'entreprise. S'ensuit la phase d'exploitation au cours de laquelle des revenus sont tirés de la vente des ressources et où l'on peut s'attendre à ce que les sociétés soient assujetties aux impôts. Le cycle est complété par la fermeture et la restauration du site minier, phases qui vont habituellement générer de nouvelles pertes d'entreprise. Certaines remises, telles que les impôts sur le revenu et les droits miniers, ne sont donc pas réparties de façon uniforme sur le cycle de vie d'une mine puisqu'elles sont directement liées au degré de maturité de cette dernière. D'autres remises, comme les remises sur la masse salariale, sont versées tout au long du cycle et atteignent habituellement leur niveau maximal lorsque les mines sont en pleine exploitation.

Pour plus de précision, aux fins de l'impôt sur le revenu, une entreprise peut utiliser une perte réalisée lors d'une année antérieure dans le but de réduire son revenu sur lequel l'impôt est payable. Par conséquent, une société minière qui entame la phase d'exploitation pourrait ne pas payer d'impôts sur le revenu, pendant une ou plusieurs années, en raison de la disponibilité des pertes subies lors de la phase d'exploration et d'aménagement applicables à l'encontre du revenu généré. Au fur et à mesure que les pertes disponibles s'écoulent, davantage d'impôt sur le revenu est payé sur les activités d'exploitation.

Ainsi, le cycle minier a un impact certain sur diverses composantes des RFMG. Les résultats de l'étude n'illustrent qu'une image ponctuelle, pour une année donnée, des activités minières québécoises. Une étude menée pour une année autre que celle de 2010 aurait assurément présenté des résultats différents en raison du degré de maturité des mines qui aurait alors été différent. De plus, le cycle minier a un effet continu sur les sociétés minières. Effectivement, les résultats de l'étude illustrent qu'en plus des sociétés effectuant exclusivement de l'exploration, 89 % des sociétés ayant des activités d'extraction en 2010 effectuaient également des activités d'exploration parallèles, que ce soit pour prolonger la durée de vie de leur mine actuelle, ou encore pour trouver de nouveaux gisements miniers.

Une première composante des RFMG : les impôts et crédits d'impôts

Les impôts sont composés, aux fins de l'étude, des impôts sur le revenu et des droits miniers. Ces impôts sont entièrement à la charge des sociétés minières et affectent leurs résultats financiers, contrairement à certaines composantes des RFMG qui comprennent des remises prélevées et versées par ces sociétés, mais qui ne sont pas assumées par celles-ci. Ces dernières remises sont payées pour le compte de tierces parties.

L'impôt sur le revenu est perçu sur le revenu imposable des sociétés, essentiellement déterminé à partir du revenu comptable qui est ajusté en fonction de certaines dispositions prévues par les lois fiscales.

Les pertes et certaines dépenses habituellement réalisées au début du cycle minier peuvent généralement être appliquées en réduction des revenus réalisés au stade d'exploitation de la mine de manière à réduire le revenu imposable d'une année et ainsi réduire l'impôt sur le revenu pour cette même année.

Les impôts sur le revenu peuvent aussi, dans certains cas, être réduits par des crédits d'impôts qui sont applicables à l'encontre de ces impôts. Certains de ces crédits peuvent être remboursables, dans la mesure où ils excèdent les impôts payables, résultant en un déboursé par les autorités fiscales. Certains crédits disponibles sont spécifiques à l'industrie minière comme les crédits d'impôts relatifs aux ressources et aux dépenses minières préparatoires. Ces derniers crédits ont été considérés dans la présente section comme étant liés aux activités d'exploration.

Les sites miniers exploités sur le territoire québécois sont également assujettis aux droits miniers. Les droits miniers sont calculés sur la valeur brute de production annuelle des mines situées au Québec, de laquelle seules les dépenses engagées en vue de réaliser la valeur brute de production annuelle peuvent être déduites. À titre d'exemple, les frais financiers, les coûts liés à l'acquisition d'une propriété minière ainsi que les montants versés à des communautés locales ne sont pas déductibles dans le calcul du profit annuel aux fins des droits miniers.

Le régime de droits miniers prévoit par ailleurs certaines allocations pouvant être déduites dans le calcul du bénéfice annuel ou du profit annuel afin de limiter la base d'imposition à la « valeur à la tête du puits », soit la valeur du minerai extrait. De plus, certaines dépenses spécifiques peuvent donner lieu à un crédit de droits remboursables pour perte. Ces dépenses sont les frais d'aménagement engagés avant l'entrée en production d'une mine et, pour certaines sociétés d'exploration, la moitié des frais d'exploration non financés par voie d'actions accréditatives. Ces crédits ont été considérés dans la présente section comme étant liés aux activités d'exploration. Finalement, un bénéfice annuel négatif, c'est-à-dire une perte réalisée à l'égard d'une mine, ne peut pas être reporté à une année subséquente aux fins des droits miniers.

Les impôts nets des sociétés exploitantes participantes représentent **39,9 %** de leur bénéfice net comptable ajusté.

Les sociétés exploitantes participantes ont appliqué à l'encontre de leur revenu de 2010 des pertes et dépenses d'autres années qui se sont traduites par une réduction des impôts nets payés de l'ordre de **103 millions de dollars**.

Activités d'extraction et de production

Les sociétés exploitantes participantes ont payé 409 millions de dollars en impôts nets des crédits autres que ceux directement liés à l'exploration pour l'année 2010, soit 39,9 % de leur bénéfice net comptable ajusté avant impôts indiqué aux états financiers. Ce taux est nettement supérieur au taux d'imposition sur le revenu statutaire de 29,9 %²⁶ généralement applicable aux revenus réalisés par les entreprises des différents secteurs de l'économie pour cette même année. Ce résultat découle de la combinaison de deux régimes d'imposition applicable à l'industrie minière, soit les impôts sur le revenu et les droits miniers.

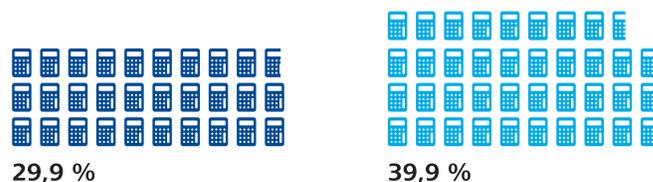
Cette contribution supérieure peut notamment s'expliquer du fait que la base d'imposition des droits miniers est plus élevée que le bénéfice comptable présenté aux états financiers puisque certaines dépenses significatives engagées par les entreprises minières ne peuvent être déduites pour la détermination des droits miniers, alors qu'elles peuvent l'être pour la détermination des impôts sur le revenu. Effectivement, l'assiette fiscale de l'impôt sur le revenu englobe celle applicable aux droits miniers, mais peut être réduite d'une multitude de dépenses non déductibles aux fins des droits miniers. De plus, les pertes d'années antérieures, ainsi que les dépenses d'exploration et d'aménagement engagées par le passé, peuvent réduire la base d'imposition de l'impôt sur le revenu, contrairement à aux droits miniers où les frais d'exploration ont pu donner droit à un crédit de droits remboursables pour perte par le passé. À titre d'illustration, pour l'année 2010, le revenu imposable calculé aux fins des droits miniers des sociétés exploitantes participantes correspond à 4,2 fois²⁷ leur revenu imposable²⁸ calculé aux fins de l'impôt sur le revenu.

Tel qu'il est mentionné précédemment, les pertes et certaines dépenses, notamment réalisées lors de la phase d'exploration des sites miniers, peuvent être reportées et appliquées²⁹ en réduction du revenu net habituellement généré au cours de la phase d'exploitation. Les sociétés exploitantes participantes ont appliqué à l'encontre de leur revenu de 2010 des pertes et dépenses d'autres années qui se sont traduites par une réduction des impôts nets payés de l'ordre de 103 millions de dollars.

Ces réductions d'impôts pour 2010 représentent essentiellement l'application des dépenses relatives aux investissements importants effectués par les sociétés minières lors des phases d'exploration et de développement des sites miniers à l'encontre des revenus tirés des mines. Pour plus de précision, les montants versés en impôts par les sociétés exploitantes participantes auraient été de 512 millions de dollars, plutôt que de 409 millions de dollars, n'eût été de ces dépenses engagées lors d'années antérieures et appliquées à l'année 2010.

Au fur et à mesure que les pertes et dépenses des années antérieures disponibles sont appliquées en réduction des revenus réalisés lors de la phase d'exploitation des entreprises minières, une augmentation des impôts nets payables est anticipée.

Impôts – part de la contribution du bénéfice net comptable ajusté avant impôts



- Impôts statutaires (ensemble des sociétés)
- Impôts des sociétés minières

²⁶ Taux d'imposition applicable aux fins de l'impôt sur le revenu pour une société exploitant une entreprise au Québec dont l'année d'imposition correspond à l'année civile 2010.

²⁷ Le ratio de 4,2 est obtenu en divisant la somme des revenus imposables calculés aux fins des droits miniers des sociétés exploitantes participantes par la somme des revenus imposables calculés aux fins des impôts sur le revenu des sociétés exploitantes participantes.

²⁸ Après application des pertes réalisées lors d'autres années.

²⁹ À noter que la possibilité d'application des pertes et de certaines dépenses d'autres années au revenu d'une année donnée n'est pas limitée aux sociétés de l'industrie minière, mais s'applique de façon générale aux entreprises.

Les sociétés participantes ont réclamé une aide financière totalisant **60 millions de dollars** relativement à leurs activités d'exploration menées au Québec en 2010.

Activités d'exploration

Tel qu'il est indiqué précédemment, puisqu'aucun revenu n'est généralement associé aux activités d'exploration, il en résulte qu'aucun impôt sur le revenu ou droit minier n'est payable à l'égard de ces activités. À l'inverse, ces activités ont entraîné des déboursés de la part des gouvernements de l'ordre de 51 millions de dollars sous forme de crédits d'impôt sur le revenu, de 9 millions de dollars sous forme de crédits de droits remboursables pour perte et de 74 millions de dollars en remboursements de taxes indirectes, pour un total de 134 millions de dollars.

Dans le but de promouvoir et de stimuler le développement minier, les autorités gouvernementales fédérales et québécoises offrent certains incitatifs fiscaux et traitements fiscaux favorables en lien avec les activités d'exploration minière.

À cet égard, le classement des dépenses est très important dans le contexte de l'application des règles fiscales applicables à l'industrie minière. De manière générale, les frais d'exploration au Canada³⁰ peuvent être cumulés dans un compte dont le solde pourra être déduit au moment où la société commencera à tirer des profits de sa production commerciale. Ces dépenses sont reportables indéfiniment et donnent généralement droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable pour dépenses minières préparatoires au taux de 10 %. Ce crédit est généralement reportable sur une période de 20 ans. Il est à noter que dans le cadre de son budget 2012, le gouvernement fédéral a toutefois annoncé une élimination progressive de ce crédit.

Le Québec offre pour sa part un crédit d'impôt relatif aux ressources remboursable, calculé à un taux variant de 15 % à 38,75 %³¹ selon la localisation de la mine et le stade de son cycle de vie. Ce crédit est applicable à une portion seulement des frais d'exploration, soit les dépenses engagées en vue de déterminer l'existence, la localisation, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale au Québec. Les dépenses engagées en vue d'amener une nouvelle mine au stade de la production en quantités commerciales raisonnables ne donnent pas droit à ce crédit.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec offre par ailleurs un crédit de droits remboursables pour perte, au même taux que le taux des droits miniers applicable à une année donnée et dont le calcul varie selon que l'exploitant a débuté, ou pas, sa production commerciale.

Les sociétés qui entreprennent des activités d'exploration et de mise en valeur de gisement en vue de leur exploitation s'exposent à des risques importants en relation avec leur investissement. Les activités d'exploration au Québec sont menées à la fois par des petites sociétés d'exploration dont les ressources financières sont parfois limitées et difficiles à obtenir et par des grands joueurs établis dans l'industrie dont les profits tirés de l'exploitation peuvent servir à financer la recherche de nouveaux gisements importants. Afin d'obtenir un portrait du soutien des gouvernements fédéraux et du Québec aux activités d'exploration, nous avons sondé les sociétés en ce qui a trait aux montants de crédits d'impôt relatifs aux ressources et de crédits remboursables pour perte qu'elles ont réclamés relativement à l'année 2010. Nous les avons également sondées relativement au montant de crédit d'impôt fédéral non remboursable pour dépenses minières préparatoires qu'elles ont appliqué en diminution de leur impôt fédéral relatif à leurs activités québécoises.

³⁰ Les frais d'exploration incluent les dépenses engagées en vue de déterminer l'existence, la localisation, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale au Canada (on réfère communément à ces frais en terme de « frais de surface » ou « grassroots ») et incluent les frais de prospection, d'études géologiques, géophysiques et géochimiques ainsi que les frais de forage et de creusage. Ces frais excluent spécifiquement les frais d'aménagement ainsi que toute dépense qu'il est raisonnable de considérer comme rattachée soit à une mine qui a commencé à produire des quantités commerciales raisonnables, soit à un prolongement potentiel ou réel de cette mine. Les dépenses engagées en vue d'amener une nouvelle mine au stade de la production en quantités commerciales raisonnables, mais avant l'entrée en production de la mine en de telles quantités, sont aussi considérées comme frais d'exploration aux fins du crédit d'impôt pour dépenses minières préparatoires et pour les fins du calcul du compte de dépenses reportables. Ces dépenses incluent les frais de déblaiement, d'enlèvement des terrains de couverture, de dépouillement, de creusage d'un puits de mine et de construction d'une galerie à flanc de coteau ou d'une autre entrée souterraine. Ces frais sont normalement engagés avant l'entrée en production, mais après que la direction ait pris la décision d'amener la mine en production.

³¹ Ces taux seront désormais de 10 % à 28,75 % après le 31 décembre 2013. Toutefois, les sociétés pourront dorénavant bénéficier d'une bonification équivalente au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources, en échange d'une option de prise de participation de l'État dans l'exploitation.

À cet égard, les sociétés répondantes nous indiquent qu'elles ont réclamé une aide financière totalisant 60 millions de dollars relativement à leurs activités d'exploration menées au Québec en 2010.

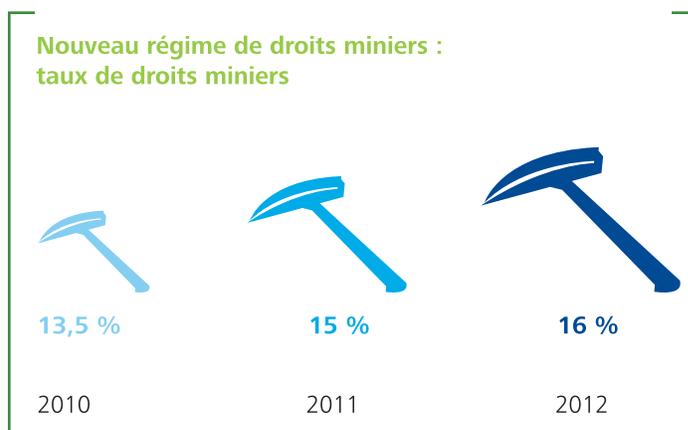
Lorsque l'on tente d'établir un portrait de l'aide financière totale octroyée par les différents paliers de gouvernements à l'industrie minière, il convient aussi de considérer d'autres crédits de moindre importance mais non négligeables. Parmi ces crédits, notons entre autres le crédit d'impôt remboursable du Québec pour la formation de la main-d'œuvre dans les secteurs forestiers et miniers et les crédits d'impôt fédéral et du Québec pour les activités de recherche scientifique et de développement expérimental. À cet égard, les sociétés répondantes nous indiquent qu'elles ont reçu une aide financière de 8 millions de dollars relativement à leurs activités d'extraction et de production menées au Québec en 2010. Ce montant s'ajoute au montant de 60 millions de dollars mentionné ci-dessus en relation avec les activités d'exploration. À cet égard, il convient de mentionner que les sociétés ont un délai de 18 mois suivant leur fin d'année d'imposition pour réclamer leur crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental. Il est donc possible qu'au moment de répondre au sondage, certains répondants n'avaient pas l'information en main pour quantifier cette donnée.

À ces incitatifs fiscaux viennent s'ajouter les mesures relatives aux comptes de frais d'exploration au Canada et aux frais d'aménagement au Canada qui permettent essentiellement de cumuler les dépenses dans un compte qui est généralement reportable sans que ces dépenses n'expirent. Par opposition, les pertes autres qu'en capital expirent généralement après une période de 20 ans. Par ailleurs, les sociétés minières peuvent bénéficier d'un amortissement accéléré sur certaines dépenses en capital utilisées dans le but de gagner un revenu tiré d'une mine. Les avantages pour l'industrie minière liés au régime des actions accréditatives, qui permet à une société de ressources de renoncer à ses frais d'exploration et certains crédits en faveur de ses investisseurs ne sont pas négligeables. Ce régime ouvre la porte à un marché d'investisseurs intéressés pour les sociétés qui sont engagées dans des activités d'exploration. Malgré que l'avantage relatif à ces mesures fiscales ne puisse être directement quantifié dans le cadre du calcul des RFMG, il s'agit de particularités du régime fiscal applicables à l'industrie minière dont l'avantage est non négligeable, considérant le haut niveau de risque et la nature des projets qui peuvent parfois s'étendre sur de nombreuses années.

Le nouveau régime de droits miniers : une contribution accrue des entreprises minières

Le gouvernement du Québec a apporté certaines modifications au régime de droits miniers, applicables à partir du 31 mars 2010. Ces modifications, qui ont influencé les droits miniers payés pour une partie de l'année 2010, ont d'une part élargi la base imposable³² et d'autre part augmenté le taux d'imposition. Ces changements auront comme conséquence d'accroître, toutes choses étant égales par ailleurs, les remises des entreprises minières québécoises pour les années postérieures à 2010.

Par ailleurs, les modifications au régime de droits miniers³³ ont également restreint l'accessibilité au crédit de droits remboursables pour perte. D'une part, les sociétés en phase d'exploration ne pourront plus réclamer ce crédit à l'égard des dépenses financées par l'émission d'actions accréditatives. De plus, seulement 50 % des dépenses d'exploration non financées par voie d'actions accréditatives pourront donner droit au crédit de droits remboursables pour perte. D'autre part, les dépenses d'exploration engagées par les sociétés qui ont atteint le stade de l'exploitation relativement à une mine ne pourront plus donner droit au crédit de droits remboursables pour perte. En effet, les sociétés au stade de l'exploitation ne pourront réclamer ce crédit qu'à l'égard des frais d'aménagement encourus avant l'entrée en production d'une mine. Par ailleurs, pour ces mêmes sociétés au stade de l'exploitation, les pertes réalisées à l'égard d'une mine ne pourront ni servir à réduire les profits réalisés à l'égard d'une autre mine, ni être reportées à une autre année d'imposition.



³² L'élargissement de la base imposable découle essentiellement du calcul dorénavant effectué « mine par mine ». En vertu des nouvelles règles, dans les cas où une société exploite plusieurs mines, la perte provenant d'une mine ne peut être appliquée en réduction du revenu tiré d'une autre mine exploitée par une même société. Ces règles sont substantiellement différentes de celles applicables à l'impôt sur le revenu qui permettent généralement l'application des pertes réalisées à l'égard d'une mine à l'encontre des revenus tirés d'une autre mine.

³³ Ce taux suppose que l'année d'imposition est l'année civile. Le taux applicable a été établi à 12 % pour la période entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2010, alors qu'il a été établi à 14 % du 1^{er} avril au 31 décembre 2010.

Les récents changements au régime de droits miniers entraîneront un **accroissement des droits miniers** pour les années postérieures à 2010.

La deuxième composante des RFMG : les remises sur la masse salariale

Les entreprises minières paient, outre les impôts sur le revenu et les droits miniers, d'autres taxes et contributions. Les remises sur la masse salariale découlant des opérations en sol québécois représentent une composante importante de RFMG. Ces remises sur la masse salariale comprennent toutes les contributions payées et assumées par les sociétés minières, ainsi que montants prélevés et versés aux autorités fiscales par les entreprises minières pour le compte des travailleurs. Le tableau 10 présente les différentes composantes des remises sur la masse salariale qui ont été sondées.

Tableau 10 : Composantes sondées à l'égard des remises sur la masse salariale

Composante	Composante à la charge de l'entreprise ou du travailleur
Impôts sur le revenu des travailleurs	Travailleur
Assurance-emploi	Entreprise et travailleur
Commission des normes du travail	Entreprise
Commission de la santé et de la sécurité au travail	Entreprise
Fonds des services de santé	Entreprise
Régie des rentes du Québec	Entreprise et travailleur
Régime québécois d'assurance parentale	Entreprise et travailleur
Fonds de connaissance et de reconnaissance de la main-d'œuvre	Travailleur

Pour 2010, les remises sur la masse salariale des sociétés exploitantes participantes³⁴ ont totalisé 183 millions de dollars. La portion payée et assumée par les entreprises minières représente 34 millions de dollars des remises sur la masse salariale des répondants.

Il convient de noter que les données recueillies à l'égard des remises sur la masse salariale semblent très fragmentaires, notamment en raison du fait qu'uniquement cinq sociétés ont soumis des informations à ce sujet. De plus, sans pour autant pouvoir avancer ou quantifier le montant des remises sur la masse salariale des sociétés en phase d'exploration, celles-ci contribuent définitivement à cet égard. Toutefois, tel qu'il est mentionné précédemment, ces sociétés ont normalement une faible masse salariale, en raison du fait qu'elles ont recours à des sous-traitants durant les phases d'exploration et d'aménagement et que l'embauche d'employés survient normalement plus tard dans le cycle de la mine. Afin d'être en mesure d'apprécier ce que pourrait représenter le total des remises sur la masse salariale générées par l'industrie minière au Québec, il est utile de référer, à titre indicatif, aux résultats tirés du modèle intersectoriel³⁵ présentés plus loin dans cette étude. On y estime que, pour l'année 2010, les remises sur la masse salariale directement liées aux activités des mines des sociétés exploitantes, des sociétés en phase d'exploration et de leurs fournisseurs de services directs ont totalisé un montant de l'ordre de 884 millions de dollars.

³⁴ Les sociétés en phase d'exploration n'ont pas été sondées à l'égard des remises sur la masse salariale.

³⁵ À noter que les données tirées du modèle intersectoriel ne comprennent que les résultats directs tirés des opérations minières et ne considèrent pas, aux fins des remises sur la masse salariale, les travailleurs impliqués au niveau administratif par exemple.

La troisième composante de RFMG : les autres taxes directes et indirectes nettes

Plusieurs autres remises s'ajoutent aux RFMG et ont un impact significatif sur la contribution totale des sociétés minières. Ces autres remises, soit les autres taxes directes et indirectes nettes, englobent notamment les remises nettes de taxes de vente fédérale et provinciale, les taxes foncières, les taxes scolaires, la taxe sur l'essence, la taxe sur le capital et les claims miniers à l'égard des opérations en sol québécois. À l'exception des taxes de vente qui correspondent essentiellement à des contributions prélevées et remises ou payées et réclamées, les autres taxes directes et indirectes nettes représentent des contributions à la charge des entreprises minières et assumées par celles-ci.

Pour l'année 2010, les activités des sociétés participantes³⁶ ont généré 38 millions de dollars en autres taxes directes et indirectes nettes. La portion payée et assumée par les entreprises minières représente 33 millions de dollars, soit 87 % des autres taxes directes et indirectes nettes tandis que la portion représentant les montants prélevés et versés, constituée essentiellement des taxes de vente nettes, représente 5 millions de dollars, soit 13 % de ces remises.

La conclusion à l'égard des RFMG des sociétés participantes pour 2010

L'industrie minière du Québec est assujettie à deux régimes d'imposition distincts. Elle bénéficie par ailleurs de différents incitatifs fiscaux, tels que des crédits d'impôts spécifiques au secteur minier.

Les résultats tirés des informations recueillies auprès des entreprises minières participantes démontrent que malgré la présence de ces incitatifs, les entreprises participantes exploitantes ont contribué à l'économie québécoise de façon importante, soit des RFMG de l'ordre de 570 millions de dollars pour l'année 2010.

D'une part, les activités d'extraction et de production, ont généré des RFMG à hauteur de 44 % du bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises. D'autre part, les activités d'exploration des sociétés participantes ont permis à ces sociétés de recevoir 60 millions de dollars du gouvernement du Québec, en plus de 74 millions de dollars de remboursement de taxes de vente. En ne considérant pas les remboursements de taxes de vente, qui n'affectent pas le résultat financier des sociétés, les contributions gouvernementales représentaient 16 % des dépenses d'exploration des sociétés participantes.

En isolant seulement les droits miniers et l'impôt sur le revenu payés nets des crédits autres que les crédits directement liés aux activités d'exploration, les sociétés exploitantes participantes ont contribué 39,9 % de leur bénéfice net comptable ajusté avant impôts. Ce taux, bien au-delà du taux d'imposition statutaire de 29,9 %, permet d'illustrer la contribution payée par les sociétés minières pour l'exploitation des ressources québécoises.

Considérant les résultats limités aux données soumises par les sociétés participantes, la contribution totale réelle de l'industrie minière québécoise est assurément plus importante. Le sondage effectué dans le but de déterminer les RFMG a permis de recueillir des données réelles provenant des activités québécoises liées à l'extraction de minerais métalliques et de diamants. À cet égard, l'approche par sondage ne prend pas en considération les effets indirects, tels que les retombées économiques générées par l'utilisation d'un réseau de fournisseurs important, et qui découlent nécessairement d'une activité économique aux ramifications complexes comme l'industrie minière. C'est pourquoi, aux fins de démontrer l'impact réel de l'industrie minière québécoise sur les finances publiques, le présent sondage est accompagné d'une analyse intersectorielle. Les données recueillies dans le cadre du sondage auront également servi à compléter et à valider les résultats obtenus par l'analyse intersectorielle.

³⁶ Les sociétés en phase d'exploration n'ont pas été sondées à l'égard des autres taxes directes et indirectes nettes, sauf en ce qui a trait aux taxes de vente.

Approche du modèle intersectoriel

5

5.1 Introduction : comprendre les résultats

L'analyse des résultats du modèle intersectoriel porte sur trois groupes de variables permettant de mesurer la contribution globale des sociétés minières aux finances publiques et à l'économie québécoise. La contribution aux finances publiques mesure les revenus des administrations publiques. La contribution économique, quant à elle, mesure la contribution à l'emploi et au produit intérieur brut.

- **Revenus des administrations publiques.** Les pressions sur les finances de nos administrations publiques sont bien connues. Afin de pouvoir maintenir ses services aux citoyens, l'État doit pouvoir maintenir et même augmenter ses revenus. À cet égard, les revenus fiscaux provenant directement ou indirectement des activités des entreprises méritent un intérêt particulier. Ces revenus prennent des formes multiples :
 - il peut s'agir d'impôt sur le revenu des entreprises, de redevances particulières (droits miniers dans le cas actuel), mais aussi l'impôt sur le revenu des travailleurs. Le modèle intersectoriel calcule quant à lui l'impôt sur le revenu des travailleurs à l'emploi des sociétés minières, mais aussi des travailleurs employés au Québec par les fournisseurs des sociétés minières et par leurs propres (fournisseurs de fournisseurs). En outre, même si ces paiements versés à l'État sont ultimement redistribués, les contributions statutaires faites par les sociétés ou les travailleurs dans le cadre du Fonds de service de santé, de régimes d'assurance publics (assurance-emploi, assurance-maladie) et des régimes de retraite public (RRQ) constituent un autre apport aux finances publiques et à la collectivité³⁷.
 - Enfin, le paiement de taxes (taxes sur la valeur ajoutée, taxes spéciales, taxes d'accise) s'ajoutent aux revenus des administrations publiques.

Dans le cadre du modèle intersectoriel, les impôts sur le revenu des entreprises standards n'ont pas été mesurés non plus que les droits miniers et les impôts et taxes municipales. À noter enfin que les revenus des administrations publiques fédérales sont sous-estimés car le modèle intersectoriel ne mesure que les effets économiques et fiscaux générés par une activité au Québec. Les effets générés au Canada hors-Québec (ex. : fournisseurs des sociétés minières québécoises situés dans les autres provinces canadiennes) se sont donc pas mesurés dans la présente analyse.

- **Emploi.** Les données d'emplois fournies dans cette section mesurent l'emploi des sociétés minières (emploi direct) ainsi que celui généré chez leur réseau de fournisseurs au Québec (emploi indirect). L'emploi généré par les dépenses de consommation des travailleurs (emploi induit) n'a pas été mesuré, même si celui-ci peut-être appréciable dans les communautés voisines des sites miniers. L'analyse mesure non seulement le niveau d'emploi dans les entreprises minières et auprès de leurs fournisseurs québécois, mais également leur niveau de rémunération. On sait en effet que dans le contexte actuel de la baisse du nombre de travailleurs et d'un taux de chômage qui demeure relativement bas, la qualité des emplois constitue un élément particulièrement désirable. Il est à noter que la mesure de l'emploi fournie correspond à un équivalent temps-plein. Par exemple, le travail de deux personnes travaillant à mi-temps est comptabilisé comme un seul emploi dans le cadre de ce document.
- **Contribution au produit intérieur brut (PIB).** La contribution des sociétés minières au PIB a également été mesurée, et en particulier la contribution attribuable à leurs dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Cette mesure prudente ne considère pas la contribution au PIB attribuable à l'excédent d'exploitation des sociétés minières au Québec. Cette valeur tient compte du PIB généré par le réseau des fournisseurs mais ne tient pas compte du PIB généré par les ventes des sociétés minières.

Cette section présente la contribution économique et fiscale des sociétés minières. Tel qu'il est expliqué plus haut, cette contribution permet d'avoir une vue plus complète de la contribution des sociétés minières.

³⁷ On emploie le terme de « parafiscalité » pour qualifier les versements et des travailleurs ou des employeurs au Fonds des services de santé (FSS), au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), à la Régie des rentes du Québec (RRQ) et à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Les contributions pour le gouvernement fédéral correspondent à l'assurance emploi (AE).

5.2 Méthodologie

La modélisation intersectorielle permet de quantifier les liens entre les différents agents économiques, qu'il s'agisse de clients/fournisseurs, des travailleurs ou de l'État. Le modèle a ainsi permis de simuler, c'est-à-dire d'isoler, la contribution générée par les dépenses de l'industrie pour 1) ses activités annuelles d'exploration et d'exploitation, et 2) ses activités de construction (immobilisations).

La quantification de l'impact des dépenses des sociétés minières est d'autant plus valable que ces dépenses sont adéquatement estimées, tant sur le plan de leur valeur totale que de leur composition. À cet effet, les estimations ont été fondées à partir d'une base de données détaillée de l'industrie minière au Québec pour la période 2010-2016 (soit un portrait historique de 2010 et deux périodes prévisionnelles, 2011-2015 et 2012-2016). Cette base de données inclut de l'information privilégiée recueillie par l'entremise du sondage, mais également des données publiques et des statistiques officielles. Cette base de données comprend :

- **Un portrait mine par mine.** La base de données regroupe un portrait des principales mines en exploitation et projetées. Par exemple, ces données comprennent le volume physique de production historique et prévisionnel pour les principaux minerais extraits et les emplois sur le site. La base de données a ainsi détaillé les informations pour les mines représentant de 60 à 70 % de la valeur de production totale au Québec. Les fermetures de mines prévues pendant la période 2010-2016 ont également été prises en compte.
- **Une estimation de la structure de coûts des sociétés minières.** La structure des coûts (ex. : proportion des coûts engagés en masse salariale, en énergie) pour chaque type d'activité (exploration, exploitation, immobilisation) a été estimée. Le niveau de rémunération des travailleurs miniers a été évalué de manière distincte selon le type d'activité (ex. : exploration, exploitation) et selon le type de minerai (métallique ou non-métallique).
- **Un relevé des projets d'investissement.** Les données de base des principaux projets d'investissement annoncés publiquement en date d'avril 2012, et dont la réalisation s'échelonna entre 2010 et 2016, ont été rassemblées. Par exemple, ces données comprennent la valeur de l'investissement, son calendrier de réalisation, la capacité de production physique prévue, ainsi que le niveau d'emploi permanent une fois la mine en exploitation. La valeur d'investissement retenue aux fins de l'analyse se limite aux investissements privés et exclut donc les investissements publics envisagés pour certaines infrastructures (transport, énergie).

Au total, cette base de connaissance a permis d'établir la valeur et la composition des dépenses historiques (2010) et prévisionnelles des sociétés minières au Québec.

Dans ce document, ces variables ont ainsi été estimées pour l'année 2010 (soit celle pour lesquelles les données étaient les plus complètes) ainsi que pour une période prévisionnelle de cinq ans, soit 2011-2015. Afin de déterminer dans quelle mesure le choix d'une période différente aurait affecté les résultats, une simulation additionnelle a été conduite pour la période 2012-2016. Le choix de ces deux périodes reflète une activité minière projetée accrue, des investissements importants et une valeur de production en croissance.

La contribution fiscale des sociétés minières du Québec s'élevait à près d'un milliard de dollars en 2010 et s'établira à près de **1,5 milliard de dollars** en moyenne par an pour la période 2011-2015.

5.3 Principaux résultats

Cette section présente les impacts fiscaux et économiques globaux pour l'ensemble des périodes étudiées. Le détail de ces résultats est présenté à la section 5.4 pour le portrait historique de 2010, ainsi qu'à la section 5.5 pour le portrait prévisionnel.

Impact sur les finances publiques

De manière comparative, les résultats de la modélisation intersectorielle démontrent une augmentation non négligeable des recettes fiscales pour les administrations publiques québécoise et fédérales (pour la portion liées aux activités québécoises) entre 2010 et les périodes 2011-2015 et 2012-2016. En effet, les recettes fiscales découlant de l'ensemble des activités minières québécoises se chiffrent à environ 1 milliard de dollars en 2010, et la croissance des contributions fiscales moyennes annuelles est estimée à près de 50 % pour la période 2011-2015, par rapport à 2010. Ceci représente des revenus de près de 1,5 milliard de dollars pour les administrations publiques, dont la majeure partie provient de l'impôt sur le revenu des travailleurs et de la parafiscalité.

Le détail des résultats de la modélisation intersectorielle pour le portrait historique 2010 et la période prévisionnelle 2011-2015 sont compilés dans le tableau suivant.

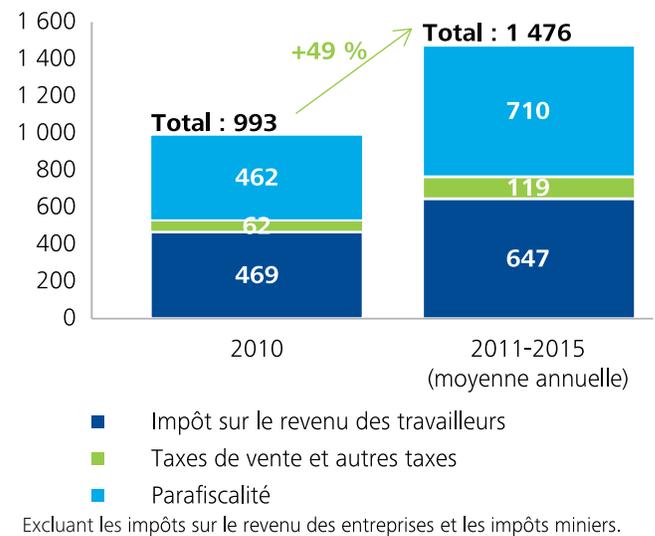
Tableau 11 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec – historique et prévisionnel (en millions de dollars de 2012)³⁸

Palier de gouvernement	Type de revenu	2010	2011-2015 (moyenne annuelle)
Valeur (millions de dollars)			
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	275	384
	TVQ et autres taxes provinciales	43	89
	Revenus fiscaux	318	473
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	406	614
	Revenus du gouvernement du Québec	724	1 087
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	194	263
	TPS et autres taxes fédérales	19	30
	Revenus fiscaux	213	293
	Parafiscalité (assurance-emploi)	56	96
	Revenus du gouvernement du Canada	269	389
Total		993	1 476

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

³⁸ Inclut les estimations des dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État.

Revenus des administrations publiques générés par les dépenses des sociétés minières (en millions de dollars de 2012)



L'industrie a soutenu près de 39 500 emplois directs et indirects en 2010, et en soutiendra en moyenne environ **63 000 par an** pour la période 2011-2015.

Impact sur l'économie québécoise

Pour sa part, la contribution économique des activités minières ira également en croissant pour les années à venir, que ce soit en termes d'emplois créés et soutenus ou par l'entremise de la contribution des dépenses de l'industrie minière au PIB du Québec.

Emploi

L'industrie a soutenu près de 39 500 emplois en 2010, ce qui inclut tant les travailleurs des sociétés minières, les travailleurs actifs dans l'exploration, les travailleurs sur les chantiers, que les travailleurs employés par les réseaux de fournisseurs québécois, qui bénéficient des dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement des sociétés minières.

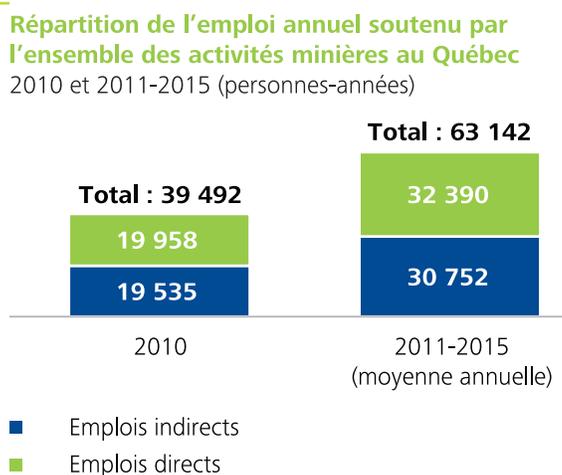
Sur la base des projets d'investissement annoncés, l'emploi total soutiendra approximativement 63 000 emplois en moyenne par an pour la période 2011-2015.

Tableau 12 : Emplois soutenus par l'ensemble des activités minières au Québec – historique et prévisionnel³⁹

	2010	2011-2015 (moyenne annuelle)
Emplois (personnes par années)	39 492	63 142

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

La création ou le maintien d'un emploi direct entraîne donc un effet non négligeable comme l'indique le graphique ci-dessous : pour chaque emploi direct dans le secteur minier, un emploi indirect sera soutenu. Cette relation est observable tant pour les résultats historiques que prévisionnels.



Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

³⁹ Inclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État. Le nombre total d'emplois pour l'année 2010 et la période prévisionnelle inclut les travailleurs sur le site minier, les travailleurs de la construction associés aux dépenses d'investissement ainsi que les emplois dans les réseaux de fournisseurs au Québec.

La contribution des dépenses de l'industrie minière au PIB du Québec a atteint 3,6 milliards de dollars en 2010, et devrait atteindre **5,6 milliards de dollars en moyenne par an** pour la période 2011-2015.

Contribution au PIB

La contribution des dépenses de l'industrie minière au produit intérieur brut du Québec a atteint 3,6 milliards de dollars en 2010. Sur la base des projets d'investissement annoncés et de leur impact sur la production future, cette contribution sera de 5,6 milliards de dollars en moyenne par an pour la période 2011-2015.

5.4 Portrait historique 2010

Cette section présente la situation de l'industrie minière pour l'année la plus récente pour laquelle l'ensemble des données requises pour l'analyse était disponible, soit pour l'année 2010.

Introduction

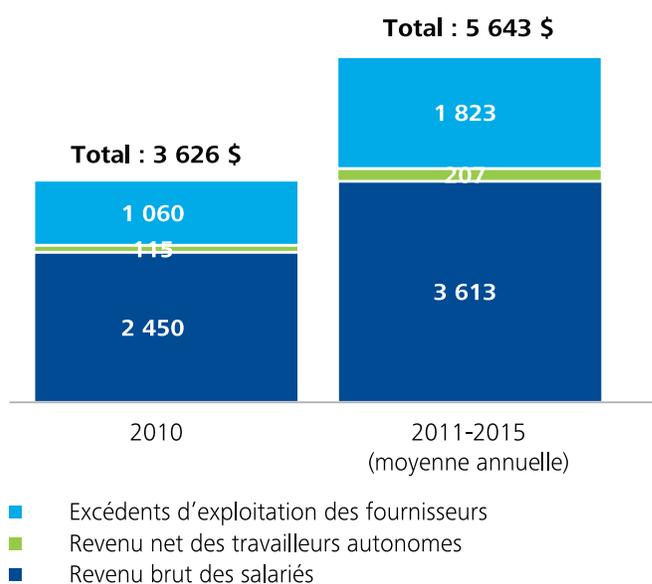
L'analyse qui suit s'appuie sur le portrait du secteur minier au Québec en 2010, qu'il s'agisse des activités d'exploration, d'exploitation, et d'investissement. Les données se basent notamment sur les statistiques officielles (ex. : dépenses d'exploration et d'immobilisation) ainsi que sur les données privilégiées obtenues par l'entremise du sondage.

Retombées des activités d'exploration et d'exploitation minières

Les retombées ont été calculées sur la base des dépenses des activités minières pour l'année 2010. Celles-ci reflètent les dépenses d'exploration ainsi que les dépenses d'exploitation sur chaque site minier en 2010. Bien que la structure fiscale de 2010 (impôt des particuliers, taux de taxation sur la valeur ajoutée) a été employée; les valeurs monétaires sont présentées en dollars 2012 afin de faciliter les comparaisons avec les résultats de l'analyse prévisionnelle.

Cette section présente donc l'impact des dépenses d'exploration et d'exploitation des sociétés minières sur les finances publiques à l'échelle provinciale et fédérale (soit la portion relative aux activités engagées au Québec) ainsi que l'impact sur l'économie québécoise en termes d'emplois et de contribution au PIB.

Contribution de l'ensemble des activités minières au PIB
2010 et 2011-2015 (millions de dollars de 2012)



Impact sur les finances publiques des activités d'exploration et d'exploitation minières

Les dépenses d'activités d'exploration et d'exploitation des sociétés minières pour l'année 2010 ont atteint une somme totale de 3,3 milliards de dollars. Ces dépenses ne comprennent pas celles associées aux sièges sociaux et bureaux administratifs, de même que celles associées aux grandes unités de transformation industrielle situées à l'extérieur des sites miniers. Elles ne comprennent pas non plus les dépenses liées aux immobilisations.

Le tableau suivant présente la contribution globale des sociétés minières aux revenus des administrations publiques, tant provinciale que fédérale, générées par ces dépenses. Cette contribution globale inclut donc l'impôt sur le revenu des travailleurs (ceux des minières et ceux du réseau de fournisseurs au Québec), les revenus de parafiscalité (contributions des salariés et des sociétés minières) ainsi que les revenus de taxation (ex. : taxes sur la valeur ajoutée). Cette contribution telle qu'estimée dans cette section ne comprend donc pas certains postes des RFMG, tels les impôts sur le revenu des entreprises ou les droits miniers.

Tableau 13 : Revenus des administrations provinciale et fédérale provenant des activités minières courantes – 2010
(en millions de dollars de 2012)⁴⁰

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (millions de dollars)
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	223
	TVQ et autres taxes provinciales	26
	Revenus fiscaux	249
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	303
	Revenus du gouvernement du Québec	552
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	162
	TPS et autres taxes fédérales	16
	Revenus fiscaux	178
	Parafiscalité (assurance-emploi)	40
	Revenus du gouvernement du Canada	218
Total		770

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Dans l'ensemble, les recettes fiscales et parafiscales, pour l'année 2010, ont atteint 770 millions de dollars. Elles s'élèvent à 552 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et 218 millions de dollars pour le gouvernement du Canada. La part de ces recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des travailleurs a atteint 385 millions de dollars, soit 223 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et 162 millions de dollars pour le gouvernement du Canada.

Pour leur part, les taxes de vente québécoise (TVQ) et fédérales (TPS) ainsi que les autres taxes spécifiques sur les biens et services achetés par les différents agents économiques (entreprises minières et réseaux de fournisseurs) totalisent 42 millions de dollars, incluant 26 millions de dollars en taxes québécoises et 16 millions de dollars en taxes fédérales. Finalement, les contributions parafiscales des travailleurs s'élèvent à approximativement 300 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et à 40 millions de dollars pour le gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, les recettes fiscales et parafiscales, pour l'année 2010, ont atteint **770 millions de dollars** pour les dépenses courantes d'explorations et d'exploitations, excluant donc les recettes associées aux dépenses liées aux immobilisations.

⁴⁰ Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2010.

Impact sur l'économie québécoise des activités d'exploration et d'exploitation minières

L'impact sur l'économie des activités d'exploration et d'exploitation peut être examiné sur le plan de l'emploi ainsi que sur celui de la contribution au PIB.

Le tableau ci-dessous présente les retombées économiques en termes d'emplois générés en 2010 par l'entremise des dépenses liées aux activités minières d'exploration et d'exploitation. Cette contribution globale inclut les emplois soutenus par les sociétés minières de même que les emplois soutenus au sein des réseaux de fournisseurs des sociétés minières au Québec.

Tableau 14 : Emplois soutenus par les activités minières d'exploration et d'exploitation au Québec – 2010

	Travailleurs sur les sites miniers		Travailleurs dans le réseau des fournisseurs	Total
	Exploration	Exploitation		
Emplois (personnes-années)	3 050	10 390	15 220	28 660

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Plus de 28 500 emplois (personnes-années) ont été soutenus par les activités d'exploration et d'exploitation en 2010, dont près de 13 500 emplois pour les sociétés minières et approximativement 15 000 emplois au sein des réseaux des fournisseurs. Ainsi, les activités des réseaux de fournisseurs regroupent la moitié de l'emploi total (53 %), suivies par l'emploi minier proprement dit (36 %) puis par l'emploi lié aux activités d'exploration (11 %).

Plus de **28 500 emplois** (personnes-années) ont été soutenus par les activités d'exploration et d'exploitation en 2010, incluant près de 13 500 emplois pour les sociétés minières et le reste (près de 15 000) au sein du réseau de fournisseurs au Québec.

Notons au passage que l'emploi affecté à la transformation au Québec des ressources extraites au Québec n'a pas été mesuré lorsque cette activité est conduite à l'extérieur de sites miniers.

Le tableau qui suit présente la contribution des dépenses d'exploitation et d'exploration minières au PIB du Québec. Cette contribution correspond à la somme des salaires et traitements, avant impôt, des revenus nets des entreprises individuelles et des excédents d'exploitation générés par le réseau de fournisseurs de l'industrie. Cette valeur ne tient pas compte du PIB généré par les ventes des sociétés minières.

Tableau 15 : Contribution des dépenses d'exploration et d'exploitation minières au PIB du Québec – 2010

(en millions de dollars de 2012)

Type de contribution au PIB	Valeur (millions de dollars)
Revenu brut des salariés	1 910
Excédents d'exploitation des fournisseurs	680
Revenu net des travailleurs autonomes	69
Total	2 659

La contribution provenant des dépenses d'exploitation et d'exploration au PIB québécois totalisait 2,7 milliards de dollars pour l'année 2010. La majeure partie de cette contribution (72 %) provient des salaires et traitement avant impôt, soit 1,9 milliard de dollars. Par ailleurs, les réseaux de fournisseurs ont généré 680 millions de dollars en excédents d'exploitation (25 % de la contribution au PIB), alors que les revenus nets des travailleurs autonomes ont atteint approximativement 70 millions de dollars (3 % de la contribution au PIB).

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Les dépenses en immobilisations et réparations pour l'année s'élevaient à **2,0 milliards de dollars** en 2010, générant des revenus fiscaux de l'ordre de 223 millions de dollars.

Retombées des dépenses en immobilisations

Les retombées des activités d'immobilisation sont estimées à partir des données publiques et regroupent les dépenses pour la mise en place d'installations minières ainsi que des dépenses de réparations dans le cadre des projets d'investissement des sociétés minières pour l'année 2010.

Cette section présente l'impact des dépenses en immobilisations sur le plan fiscal et sur l'économie québécoise.

Impact sur les finances publiques des dépenses en immobilisations

L'industrie minière injecte des dépenses importantes dans les travaux de construction et d'aménagement des sites miniers. Les dépenses en immobilisations et réparations pour l'année s'élevaient à 2,0 milliards de dollars⁴¹.

Le tableau suivant présente la contribution globale aux revenus des administrations publiques, tant provinciale que fédérale, générées par ces dépenses. Cette contribution globale inclut donc l'impôt sur le revenu des travailleurs (ceux des minières et ceux employés par les réseaux de fournisseurs au Québec), les revenus de parafiscalité ainsi que les revenus de taxation (ex. : taxes sur la valeur ajoutée). Ils ne comprennent donc pas les recettes gouvernementales provenant des sociétés minières ni de leurs réseaux de fournisseurs au Québec.

Tableau 16 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés aux dépenses en immobilisations des sociétés minières en 2010 (en millions de dollars de 2012)⁴²

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (millions de dollars)
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	52
	TVQ et autres taxes provinciales	17
	Revenus fiscaux	69
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	103
	Revenus du gouvernement du Québec	172
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	32
	TPS et autres taxes fédérales	3
	Revenus fiscaux	36
	Parafiscalité (assurance-emploi)	15
	Revenus du gouvernement du Canada	51
Total		223

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴¹ Institut de la statistique du Québec. Investissement de l'industrie minière du Québec.

⁴² Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2010. Inclut les dépenses d'immobilisations et de réparations.

Au total, les recettes gouvernementales à la fois fiscales et parafiscales découlant des dépenses d'immobilisations ont atteint 223 millions de dollars en 2010. La somme pour le gouvernement du Québec s'élevait à 172 millions de dollars, alors que le gouvernement fédéral en retirait 51 millions de dollars. La plus grande part des recettes fiscales liées aux dépenses en immobilisations provenait de l'impôt sur le revenu des travailleurs, totalisant 84 millions de dollars en 2010, soit 52 millions de dollars pour le gouvernement provincial, et 32 millions de dollars pour le gouvernement fédéral.

Les taxes de vente québécoise (TVQ) et fédérales (TPS) ainsi que les autres taxes spécifiques sur les biens et services achetés par les différents agents économiques (entreprises minières et réseaux de fournisseurs) ont été de 20 millions de dollars pour l'année 2010, incluant 17 millions de dollars en taxes québécoises et 3 millions en taxes fédérales. Enfin, les recettes parafiscales, soit les contributions des salariés et des employeurs aux différents fonds de sécurité sociale, s'élevaient approximativement à 100 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et à 15 millions de dollars pour le gouvernement du Canada.

Impact sur l'économie québécoise des dépenses en immobilisations

L'impact sur l'économie des activités de construction (immobilisations) peut être examinée sur le plan de l'emploi ainsi que sur celui de la contribution au PIB.

Le tableau suivant présente les retombées économiques en termes d'emplois découlant des dépenses en immobilisations, communément appelées dépenses d'investissement, des sociétés minières. Cette contribution globale inclut les emplois soutenus par les sociétés minières, de même que les emplois au sein des réseaux de fournisseurs de celles-ci au Québec.

Tableau 17 : Emplois soutenus par les dépenses en immobilisations – 2010

	Travailleurs de la construction	Travailleurs dans les réseaux de fournisseurs	Total
Emplois (personnes-années)	6 095	4 738	10 833

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec. Emplois générés par les dépenses d'immobilisations et de réparations.

L'emploi total résultant des dépenses en immobilisations au Québec équivalait à plus de 10 800 personnes-années, incluant approximativement 6 000 emplois liés à la construction sur les sites miniers et près de 4 800 emplois au sein des réseaux de fournisseurs.

Le tableau suivant présente la contribution découlant des dépenses d'immobilisation au PIB du Québec. Les dépenses d'immobilisations créent de l'activité dans le secteur de la construction et au sein des réseaux de fournisseurs. La contribution au PIB provient alors des salaires et traitements avant impôt, du revenu net des travailleurs autonomes ainsi que des excédents d'exploitation des fournisseurs.

Tableau 18 : Contribution des dépenses d'immobilisations au PIB du Québec – 2010 (en millions de dollars 2012)⁴³

Type de contribution au PIB	Valeur (millions de dollars)
Revenu brut des salariés	540
Excédents d'exploitation des fournisseurs	380
Revenu net des travailleurs autonomes	46
Total	966

Les dépenses en immobilisations au Québec ont soutenu plus de **10 800 emplois** (en personnes-années) en 2010, et contribué à la hauteur de 966 millions de dollars au PIB québécois.

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴³ Valeur ajoutée aux prix de base en dollars 2012. Inclut les dépenses d'immobilisations et de réparations.

La contribution au PIB du Québec générée par ces dépenses d'immobilisation a atteint 966 millions de dollars en 2010. Les salaires et traitements avant impôt représentent 56 % de cette contribution, soit 540 millions de dollars. Par ailleurs, les excédents d'exploitation des fournisseurs se sont élevés à 380 millions de dollars (39 % de la contribution totale du PIB) alors que le revenu net des travailleurs autonomes a atteint 46 millions de dollars (5 %).

Retombées globales pour 2010

Un portrait global de la contribution des sociétés minières doit tenir compte tant des activités d'exploration, d'exploitation que de construction (immobilisation). Le tableau ci-dessous présente donc l'ensemble des contributions fiscales et économiques pour l'année 2010. À noter que ce tableau ne prend pas en compte les impôts sur le revenu des entreprises et les droits miniers versés par les sociétés minières, traités à la section 4.

Tableau 19 : Revenus des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec – 2010 (en millions de dollars de 2012)⁴⁴

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (millions de dollars)
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	275
	TVQ et autres taxes provinciales	43
	Revenus fiscaux	318
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	406
	Revenus du gouvernement du Québec	724
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	194
	TPS et autres taxes fédérales	19
	Revenus fiscaux	213
	Parafiscalité (assurance-emploi)	56
	Revenus du gouvernement du Canada	269
Total		993

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

L'activité minière québécoise globale a entraîné, en 2010, des dépenses de 5,3 milliards de dollars au Québec. Ces dépenses regroupent les salaires versés dans le cadre d'activités d'exploration, d'exploitation et d'investissement, de même que les dépenses effectuées auprès des réseaux de fournisseurs au Québec. Ces dépenses ont ainsi généré des revenus totaux de près d'un milliard de dollars pour les administrations publiques fédérales et provinciales.

Sur le plan de l'emploi, ces activités ont généré approximativement 19 500 emplois dans les mines, les chantiers de même que dans les activités d'exploration. Près de 20 000 emplois indirects ont été générés au sein des réseaux de fournisseurs québécois.

⁴⁴ Inclut l'impact des dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Reflète la structure fiscale de 2010.

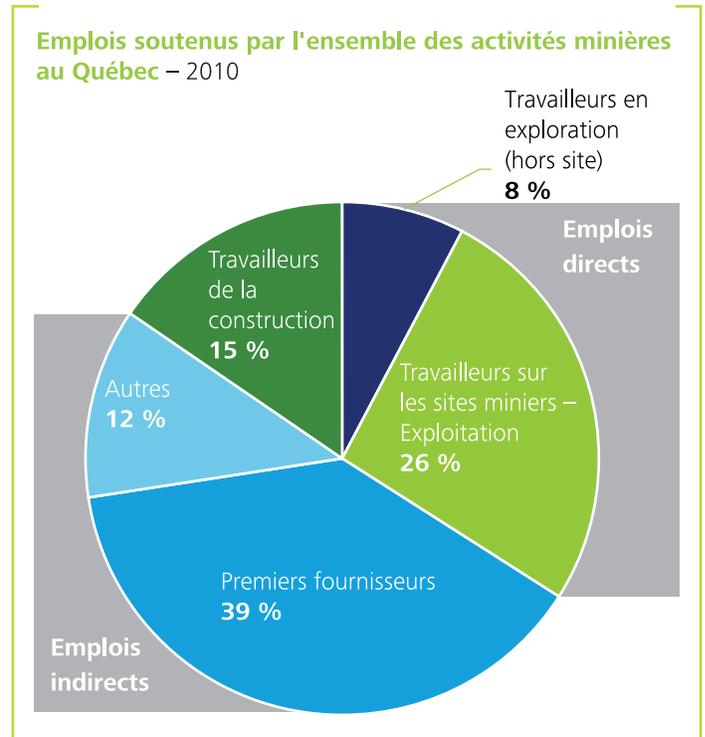
Tableau 20 : Emplois soutenus par l'ensemble des activités minières au Québec – 2010⁴⁵

	Travailleurs sur les sites miniers	Travailleurs dans le réseau des fournisseurs	Total
Emplois (personnes-années)	19 535	19 958	39 493

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Les emplois soutenus par l'industrie minière en 2010 découlant des dépenses d'exploration et d'exploitation minières et en immobilisation se divisent presque à parts égales entre les emplois directs et indirects. Les premiers fournisseurs de l'industrie minière comptent près de 40 % des travailleurs, alors que plus du quart des emplois créés ou maintenus proviennent des travailleurs situés directement sur les sites miniers.

Sur le plan de la contribution à l'économie, ces dépenses ont généré un PIB de 3,6 milliards de dollars. Cette valeur ne tient pas compte du PIB généré par les ventes de l'industrie.



Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 21 : Contribution de l'ensemble des activités minières au PIB – 2010 (en millions de dollars de 2012)⁴⁶

Type de contribution au PIB	Valeur (millions de \$)
Revenu brut des salariés	2 450
Excédent d'exploitation des fournisseurs	1 060
Revenu net des travailleurs autonomes	115
Total	3 626

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴⁵ Inclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État. Les travailleurs sur les sites miniers incluent les employés pour l'exploration et l'exploitation des complexes minières ainsi que les travailleurs de la construction associés aux dépenses d'investissement. Les emplois dénombrés incluent les emplois générés au sein des réseaux de fournisseurs au Québec.

⁴⁶ Valeur ajoutée aux prix de base en dollars de 2012. Inclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État.

5.5 Portrait prévisionnel

Introduction

L'analyse qui suit s'appuie sur les données de base des principaux projets d'investissement annoncés publiquement en date d'avril 2012, et dont la réalisation s'échelonne jusqu'en 2015. Ces données comprennent la valeur de l'investissement de chaque projet, son calendrier de réalisation, la capacité de production prévue, ainsi que le niveau d'emploi permanent une fois que le projet sera en exploitation. Le niveau d'activité d'exploitation pour chaque année de la période 2011-2015 est donc estimé sur la base de la mise en services des nouvelles mines, des divisions ayant fait l'objet d'expansion, en plus des mines qui sont déjà actives au Québec et qui prévoient continuer leurs activités durant cette période, même si aucun projet d'investissement n'a lieu. L'analyse réalisée reflète donc tant les dépenses de construction que les dépenses futures des sites miniers pendant la période considérée.

L'analyse a été réalisée sur une période de cinq ans, soit 2011-2015. Même écoulée au moment de la préparation de ce document, l'année 2011 a fait l'objet de modélisation car certaines données publiques relatives à cette année n'avaient pas encore été publiées au moment de la préparation de cette étude. Afin de juger si le choix de la période pourrait apporter un biais à l'analyse, une estimation alternative a été effectuée pour la période 2012-2016 à la fin de cette section.

Cette méthode repose sur l'hypothèse que les projets annoncés se réalisent effectivement à hauteur des valeurs annoncées, et selon les calendriers prévus. Or s'il est concevable que certains projets puissent ne pas se réaliser, il est également concevable que de nouveaux projets puissent se rajouter pendant cette période. Dans ce cas, les activités de construction associées pourraient donc bonifier les estimations présentées dans ce document. Par ailleurs, il est également concevable que des événements tels que des chocs dans l'économie mondiale puissent entraîner une réduction plus ou moins longue d'une partie des activités des sociétés minières. À cet égard, le lecteur jugera prudent de considérer l'impact annuel moyen prévisionnel comme étant représentatif de la contribution des sociétés en période d'investissement massif, plutôt que de tenter l'addition de la contribution totale pour l'ensemble des cinq années du calendrier de prévision retenu pour l'analyse.

Retombées des activités d'exploration et d'exploitation

Les retombées ont été calculées sur la base des dépenses des activités minières d'exploration et d'exploitation pour la période 2011-2015. Celles-ci reflètent donc les dépenses d'exploration ainsi que les dépenses sur chaque site minier en exploitation actuellement ainsi que celles des nouveaux sites qui entameront leurs opérations d'exploitation pendant cette période. Pour les dépenses d'exploitation, des facteurs d'ajustement ont été rajoutés pour tenir compte des augmentations de coûts probables au cours de la période (ex. : coûts de main-d'œuvre). Pour les dépenses d'exploration, le niveau a été maintenu stable, à un niveau représentant la moyenne des cinq dernières années. La structure fiscale de 2012 (taux d'imposition des particuliers, taxes de vente) a été employée et les valeurs monétaires sont présentées en dollars de 2012.

Cette section présente donc l'impact annuel moyen des dépenses en exploration et exploitation sur le revenu des administrations publiques et sur l'économie québécoise pour la période 2011-2015.

Impact sur les finances publiques

Comme pour l'analyse historique, l'analyse prévisionnelle se fonde sur les dépenses d'exploitation et d'exploration, et s'établiront pour une année moyenne à 4,4 milliards de dollars (en dollars constants de 2012).

Le tableau suivant présente la contribution fiscale globale des sociétés minières aux administrations publiques, tant provinciale que fédérale, générée par les dépenses d'exploration et d'exploitation. Cette contribution globale inclut donc l'impôt sur le revenu des travailleurs (ceux des sociétés minières et ceux employés au sein des réseaux de fournisseurs au Québec), les revenus de parafiscalité ainsi que les revenus de taxation (ex. : taxes sur la valeur ajoutée).

Les dépenses d'exploration et d'exploitation s'établiront en moyenne à 4,4 milliards de dollars par an pour la période 2011-2015, générant en moyenne **919 millions de recettes fiscales** par an.

Tableau 22 : Revenus des administrations provinciale et fédérale provenant des activités d'exploration et d'exploitation – 2011-2015 (moyenne annuelle sur la période, en millions de dollars de 2012)⁴⁷

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (millions de dollars)
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	258
	TVQ et autres taxes provinciales	40
	Revenus fiscaux	298
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	359
	Revenus du gouvernement du Québec	657
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	186
	TPS et autres taxes fédérales	22
	Revenus fiscaux	208
	Parafiscalité (assurance-emploi)	54
	Revenus du gouvernement du Canada	262
Total		919

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Le total des recettes gouvernementales, tant fiscales que parafiscales, provenant des activités d'exploration et d'exploitation atteindra approximativement 920 millions de dollars en moyenne par an. La somme pour le gouvernement du Québec s'élèvera à près de 660 millions de dollars (72 % de l'ensemble) et à environ 260 millions de dollars pour le gouvernement fédéral (28 %).

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des travailleurs seront approximativement de 440 millions de dollars, soit 260 millions de dollars pour le gouvernement provincial et 180 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. De plus, les taxes de vente québécoise (TVQ) et fédérale (pour la partie correspondant à la portion québécoise de la TPS perçue) ainsi que les autres taxes spécifiques sur les biens et services achetés par les différents agents économiques (entreprises minières et réseaux de fournisseurs) totaliseront approximativement 60 millions de dollars pour la période 2011-2015, incluant 40 millions de dollars en taxes québécoises et environ 20 millions en taxes fédérales. Enfin, les recettes parafiscales atteindront un total d'approximativement 410 millions de dollars, incluant environ 360 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et 50 millions de dollars pour le gouvernement du Canada.

Impact sur l'économie québécoise

L'impact sur l'économie des activités prévisionnelles d'exploration et d'exploitation peut être examiné, sur le plan de l'emploi ainsi que sur celui de la contribution au PIB.

Le tableau ci-dessous présente les retombées économiques en termes d'emplois générés par les dépenses d'exploration et d'exploitation. Cette contribution globale inclut les emplois des sociétés minières et de même que les emplois au Québec générés auprès du réseau de fournisseurs de celles-ci.

⁴⁷ Calculs réalisés selon la structure fiscale de 2012.

Tableau 23 : Emplois annuels moyens soutenus par les activités minières courantes au Québec – 2011-2015

Emplois annuels moyens (personne par années)		
Travailleurs sur les sites miniers	Travailleurs dans le réseau de fournisseurs	Total
15 385	20 495	35 880

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

L'emploi total soutenu par année atteindra environ 35 900 personnes-années. Près de 15 400 emplois seront liés à la construction sur les sites miniers proprement dits alors qu'environ 20 500 emplois seront générés dans les réseaux de fournisseurs au Québec.

Le tableau qui suit présente la contribution annuelle moyenne des dépenses d'exploration et d'exploitation au PIB du Québec en tenant compte de tous les projets annoncés et de leur calendrier de réalisation d'ici 2015. Cette contribution correspond à la somme des salaires et traitements avant impôt, des revenus nets des travailleurs autonomes et des excédents d'exploitation générés au sein des réseaux de fournisseurs de l'industrie. Cette valeur ne tient pas compte du PIB généré par les ventes des sociétés minières.

Les activités minières courantes soutiendront, en moyenne, près de 36 000 emplois par an en gros au Québec, pour la période 2011-2015 et contribueront au PIB québécois à la hauteur de **3,3 milliards de dollars** en moyenne par année

Tableau 24 : Contribution annuelle moyenne des dépenses d'exploration et d'exploitation au PIB du Québec – 2011-2015
(en millions de dollars de 2012)⁴⁸

Type de contribution au PIB	Valeur (millions de dollars)
Revenu brut des salariés	2 279
Excédents d'exploitation des fournisseurs	884
Revenu net des travailleurs autonomes	94
Total	3 257

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

La contribution au PIB du Québec générée par les dépenses d'exploration et d'exploitation s'élèvera à 3,3 milliards de dollars en moyenne par année. De cette contribution, les salaires et traitement avant impôt totaliseront approximativement 2,3 milliards de dollars, soit 70 % de la contribution totale au PIB. Les excédents d'exploitation des fournisseurs s'établiront approximativement à 880 millions de dollars (27 %) et le revenu net des entreprises individuelles, à 90 millions de dollars (3 %).

⁴⁸ Valeur ajoutée aux prix de base en dollars de 2012. La contribution des sociétés minières attribuable à leur excédent d'exploitation n'a pas été mesurée.

Retombées des dépenses en immobilisations

Les retombées des activités d'immobilisation ont été calculées à partir des dépenses des sociétés minières pour la mise en place d'installations minières dans le cadre des projets d'investissement annoncés publiquement en date d'avril 2012. Sur cette base, les dépenses d'investissement annuelles moyennes pour la période 2011-2015 s'élèvent à 5,2 milliards de dollars.

Cette section présente l'impact des dépenses en immobilisations sur le plan fiscal et sur l'économie québécoise.

Impact sur les finances publiques

Le tableau suivant présente la contribution globale des dépenses en immobilisation aux revenus des administrations publiques tant provinciale que fédérale. Cette contribution globale inclut donc l'impôt sur le revenu des travailleurs (ceux des minières et ceux du réseau de fournisseurs au Québec), les revenus de parafiscalité ainsi que les revenus de taxation (ex.: taxes sur la valeur ajoutée).

Tableau 25 : Revenus annuels moyens des administrations provinciale et fédérale associés aux dépenses en immobilisations – 2011-2015 (en millions de dollars de 2012)

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (millions de dollars)
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	127
	TVQ et autres taxes provinciales	49
	Revenus fiscaux	176
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	256
	Revenus du gouvernement du Québec	432
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	77
	TPS et autres taxes fédérales	9
	Revenus fiscaux	86
	Parafiscalité (assurance-emploi)	42
	Revenus du gouvernement du Canada	128
Total		560

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Note : Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2012.

Au total, les recettes gouvernementales fiscales et parafiscales découlant des dépenses d'immobilisations atteindront 560 millions de dollars par an en moyenne, incluant approximativement 430 millions de dollars pour le gouvernement du Québec (77 % de l'ensemble des recettes gouvernementales) et environ 130 millions de dollars pour le gouvernement fédéral (23 %).

Les recettes annuelles provenant de l'impôt sur le revenu des travailleurs totaliseront approximativement 260 millions de dollars, soit environ 175 millions de dollars pour le gouvernement provincial (67 %) et 85 millions de dollars pour le gouvernement fédéral (33 %). Ses taxes de vente québécoises et fédérales ainsi que les autres taxes spécifiques sur les biens et services achetés par les différents agents économiques seront de 58 millions de dollars. De ce montant, 49 millions de dollars seront générés en taxes québécoises et 9 millions de dollars, en taxes fédérales. Finalement, les recettes parafiscales totaliseront approximativement 300 millions de dollars, incluant environ 260 millions de dollars pour le gouvernement du Québec (87 %) et 40 millions de dollars pour le gouvernement du Canada (13 %).

Au total, les recettes gouvernementales fiscales et parafiscales découlant des dépenses d'immobilisations atteindront **560 millions de dollars** par an en moyenne pour la période 2011-2015.

Impact sur l'économie québécoise

L'impact sur l'économie des activités prévisionnelles de construction (immobilisation) peut être examiné sur le plan de l'emploi ainsi que sur celui de la contribution au PIB.

Le tableau ci-dessous présente les retombées économiques annuelles moyennes en termes d'emplois générés par les dépenses de construction (immobilisations). Cette contribution globale inclut les emplois des sociétés minières, de même que les emplois au Québec générés au sein des réseaux de fournisseurs de celles-ci.

Tableau 26 : Emplois annuels moyens soutenus par les dépenses en immobilisations – 2011-2015⁴⁹

Emplois annuels moyens (personnes par années)		
Travailleurs de la construction	Travailleurs dans le réseau de fournisseurs	Total
15 367	11 895	27 262

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

L'emploi total atteindra approximativement 27 250 personnes-années, incluant 15 350 emplois liés à la construction sur les sites miniers et 11 900 emplois au sein des réseaux de fournisseurs au Québec.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au PIB du Québec découlant des dépenses d'immobilisation prévisionnelles. Les dépenses d'immobilisations génèrent en effet de l'activité dans le secteur de la construction et au sein des réseaux de fournisseurs au Québec. La contribution au PIB représente la somme des salaires et traitements, avant impôt, du revenu net des entreprises individuelles ainsi que des excédents d'exploitation des fournisseurs au Québec.

Tableau 27 : Contribution annuelle moyenne des dépenses en immobilisations au PIB du Québec – 2011-2015

(en milliers de dollars de 2012)⁵⁰

Type de contribution au PIB	Valeur (millions de dollars)
Revenu brut des salariés	1 334
Excédent d'exploitation des fournisseurs	939
Revenu net des travailleurs autonomes	114
Total	2 386

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴⁹ Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2012. Inclut les dépenses d'immobilisations et de réparations et exclut les infrastructures financées par l'État.

⁵⁰ Valeur ajoutée aux prix de base en dollars 2012. Inclut les dépenses d'immobilisations et de réparations et exclut les infrastructures financées par l'État.

Au total, les dépenses d'immobilisations soutiendront plus de 27 000 emplois en gros et contribueront au PIB du Québec à la hauteur de **2,4 milliards de dollars** en moyenne par an pour la période 2011-2015.

La contribution annuelle moyenne au PIB du Québec générée par les activités minières courantes s'élèvera à environ 2,4 milliards de dollars pour la période 2011-2015. De cette contribution, les salaires et traitement avant impôt totaliseront 1,3 milliard de dollars, soit 56 % de la contribution totale. Les excédents d'exploitation des fournisseurs génèreront une contribution de 939 millions de dollars (39 %) alors que le revenu net des entreprises individuelles générera 114 millions de dollars (5 %).

Retombées prévisionnelles globales

Un portrait prévisionnel complet de la contribution des sociétés minières doit tenir compte tant des activités d'exploration, d'exploitation que de construction (immobilisation). Le tableau ci-dessous résume donc la moyenne annuelle des contributions fiscales et économiques pour la période 2011-2015. À noter que ce tableau ne prend pas en compte les impôts corporatifs et droits miniers versés.

Tableau 28 : Revenus fiscaux annuels moyens des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec – 2011-2015⁵¹

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (millions de dollars)
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	385
	TVQ et autres taxes provinciales	89
	Revenus fiscaux	474
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	615
	Revenus du gouvernement du Québec	1 089
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	263
	TPS et autres taxes fédérales	30
	Revenus fiscaux	293
	Parafiscalité (assurance-emploi)	96
	Revenus du gouvernement du Canada	390
Total		1 479

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁵¹ Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2012. Inclut les estimations des dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État.

Au total, l'ensemble de l'activité minière prévue pour la période 2011-2015 entraînera des revenus fiscaux globaux de 1,5 milliards de dollars et soutiendront plus de **63 000 emplois en moyenne** chaque année.

L'activité minière au Québec prévue pour les prochaines années entraînera des dépenses de 9,6 milliards de dollars au Québec en moyenne par an. Ces dépenses regroupent les salaires versés dans le cadre d'activités d'exploration, d'exploitation et d'investissement, de même que les dépenses effectuées auprès du réseau de fournisseurs au Québec. Ces dépenses généreront des revenus totaux de près de 1,5 milliard de dollars (moyenne annuelle) pour les administrations publiques fédérales et provinciales. De ces retombées, 1,1 milliard de dollars seront générés en moyenne par année pour le gouvernement provincial, en provenance de l'impôt sur le revenu des particuliers, la parafiscalité, de même que les diverses taxes. Ce montant s'établira à 390 millions de dollars en moyenne par année pour le gouvernement fédéral, en provenance de l'impôt sur le revenu des particuliers, la parafiscalité, de même que les diverses taxes.

Tableau 29 : Emplois annuels moyens soutenus par l'ensemble des activités minières au Québec – 2011-2015⁵²

	Travailleurs sur le site minier	Travailleurs dans le réseau de fournisseurs	Total
Emplois annuels moyens (personnes-années)	30 752	32 390	63 142

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Sur le plan de l'emploi, ces activités soutiendront donc plus de 63 000 emplois par an en moyenne, incluant près de 31 000 emplois dans les mines, sur les chantiers de même que dans les activités liées à l'exploration. Enfin, plus de 32 000 emplois seront générés au sein des réseaux de fournisseurs québécois.

Tableau 30 : Contribution annuelle moyenne de l'ensemble des activités minières au PIB – 2011-2015

(en millions de dollars de 2012)⁵³

Type de contribution au PIB	Valeur (millions de dollars)
Revenu brut des salariés	3 613
Excédent d'exploitation des fournisseurs	1 823
Revenu net des travailleurs autonomes	207
Total	5 643

Sur le plan de la contribution à l'économie, les dépenses totales des sociétés minières généreront une contribution annuelle moyenne au PIB de 5,6 milliards de dollars. Cette valeur ne tient pas compte du PIB généré par les ventes de l'industrie.

Source : Estimation de Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁵² Inclut les emplois générés par les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement des sociétés minières. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État. Les travailleurs sur les sites miniers incluent les employés associés aux dépenses d'exploration et l'exploitation des complexes miniers ainsi que les travailleurs de la construction associés aux dépenses d'investissement. Les emplois dénombrés incluent les emplois générés au sein des réseaux de fournisseurs au Québec.

⁵³ Valeur ajoutée aux prix de base en dollars de 2012. Inclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État. La contribution des sociétés minières attribuable à leur excédent d'exploitation n'a pas été mesurée.

Simulation alternative

Afin de déterminer dans quelle mesure le choix d'une période différente aurait affecté les résultats, une simulation additionnelle a été conduite pour la période 2012-2016. Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

L'activité minière au Québec prévue sur la base d'annonces publiques pour la période alternative entraînera des dépenses de 11 milliards de dollars au Québec en moyenne par an. Ces dépenses regroupent les salaires versés dans le cadre d'activités d'exploration, d'exploitation et d'investissement, de même que les dépenses effectuées auprès du réseau de fournisseurs au Québec.

Tableau 31 : Revenus prévisionnels des administrations provinciale et fédérale associés à l'ensemble des activités minières au Québec – comparaison 2011-2015 et 2012-2016 (en millions de dollars de 2012)⁵⁴

Palier de gouvernement	Type de revenu	Valeur (moyenne annuelle en millions de dollars)	
		2011-2015	2012-2016
Provincial	Impôt sur le revenu des travailleurs	384	428
	TVQ et autres taxes provinciales	89	105
	Revenus fiscaux	473	534
	Parafiscalité (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	614	688
	Revenus du gouvernement du Québec	1 087	1 222
Fédéral	Impôt sur le revenu des travailleurs	263	292
	TPS et autres taxes fédérales	30	37
	Revenus fiscaux	293	329
	Parafiscalité (assurance-emploi)	96	109
	Revenus du gouvernement du Canada	389	438
Total		1 476	1 660

Source : Estimation prévisionnelle Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

On constate donc que l'impact serait supérieur par un facteur de 10 % à 14 % pour la période 2012-2016 par rapport à la période 2011-2015.

⁵⁴ Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2012. Inclut les estimations des dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement (immobilisations et réparations). Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État.

Tableau 32 : Emplois annuels moyens soutenus par l'ensemble des activités minières au Québec – comparaison 2011-2015 et 2012-2016⁵⁵

	2011-2015	2012-2016
	(moyenne annuelle)	
Emplois (personnes-années)	63 142	71 884

Source : Estimation prévisionnelle Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 33 : Contribution de l'ensemble des activités minières au PIB – prévisionnel (en millions de dollars de 2012)⁵⁶

Type de contribution au PIB	Valeur	
	(annuelle moyenne millions de \$)	
	2011-2015	2012-2016
Revenu brut des salariés	3 613	3 943
Excédents d'exploitation des fournisseurs	1 823	2 031
Revenu net des travailleurs autonomes	207	237
Total	5 643	6 211

Source : Estimation prévisionnelle Deloitte et E&B DATA à partir de simulations de l'Institut de la statistique du Québec.

⁵⁵ Calcul réalisé selon la structure fiscale de 2012. Inclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement (immobilisations et réparations). Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État. Le nombre total d'emplois pour les périodes prévisionnelles incluent les travailleurs sur le site minier, les travailleurs de la construction associés aux dépenses d'investissement ainsi que les emplois dans les réseaux de fournisseurs au Québec.

⁵⁶ Valeur ajoutée aux prix de base en dollars de 2012. Inclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement. Les activités d'investissement excluent les infrastructures financées par l'État. La contribution des sociétés minières attribuable à leur excédent d'exploitation n'a pas été mesurée.

Conclusion

6

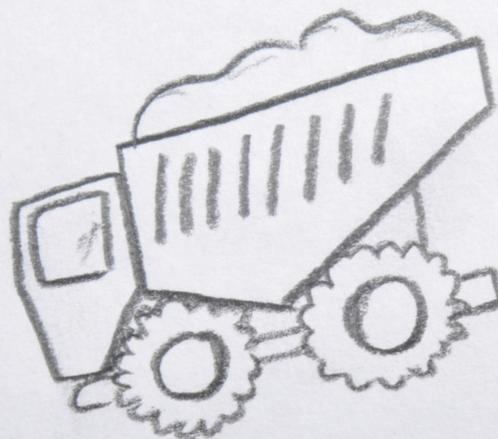
La présente étude de Deloitte et E&B Data démontre que l'industrie minière, de par son rôle croissant dans l'économie et la société québécoises, s'imposera de plus en plus comme un acteur incontournable au Québec. L'activité accrue du secteur minier se reflètera par des investissements d'envergure pour les prochaines années, comme en font foi les divers projets annoncés publiquement, mais également par une production en croissance.

Le Québec devrait bénéficier des activités d'exploration et d'exploitation minières par l'entremise des contributions fiscales des sociétés aux administrations publiques, par la création et le maintien d'emplois directs et indirects ainsi qu'un apport non négligeable au produit intérieur brut de la province. Tous ces éléments contribuent à la création de richesse pour la société québécoise.

Les résultats de notre étude ont démontré qu'en 2010, les sociétés minières ont contribué aux revenus fiscaux des administrations publiques 349 millions de dollars en droits miniers et sur le revenu des entreprises. À ces recettes s'ajoutent les revenus générés par l'ensemble des activités de l'industrie minière (incluant les fournisseurs de celle-ci) dont l'impôt sur la masse salariale des travailleurs, les taxes de ventes et la parafiscalité. Ces revenus additionnels se chiffraient à près d'un milliard de dollars en 2010, et devraient croître de manière soutenue pendant les prochaines années. L'étude prévoit des recettes pour les administrations publiques de l'ordre de 1,5 milliard en moyenne par année pour la période 2011-2015.

L'impact des activités minières sur les finances publiques n'est certes pas négligeable. La contribution des sociétés minières est d'autant plus importante que les activités de celles-ci soutiennent des milliers d'emplois directs et indirects au Québec : le nombre d'emplois créés et maintenus par l'industrie minière atteignait 40 000 travailleurs en 2010, et est estimé à environ 65 000 en moyenne par an pour les prochaines années, soit une augmentation de plus de 60 %. Les dépenses minières contribueront également au PIB québécois : de 3,6 milliards de dollars en 2010, le PIB augmentera à plus de 5,5 milliards de dollars par année pour les prochaines années.

Cette étude aura permis d'apporter un éclairage nouveau et à jour de la contribution des sociétés minières à la société québécoise, tant au niveau fiscal qu'économique, dans un contexte d'activité et d'investissement accrus.



Annexe I

Définitions et hypothèses RFMG

Allocation provinciale telle que déterminée aux fins de l'impôt sur le revenu

Allocation, telle que déterminée selon le *Règlement de l'impôt sur le revenu*⁵⁷, du revenu fiscal attribuable, aux fins de l'étude, aux opérations québécoises. L'allocation attribuée au Québec pour une entreprise donnée est essentiellement déterminée en fonction des revenus et des salaires rattachés aux opérations québécoises de l'entreprise par rapport aux revenus et salaires totaux de cette même entreprise.

Autres taxes directes et indirectes nettes

Les autres taxes directes et indirectes nettes sont constituées des éléments suivants qui ont été sondées dans le cadre de l'étude :

- taxes de vente;
- taxes sur l'essence;
- taxe sur le capital;
- taxes foncières;
- taxes scolaires;
- taxes d'affaires;
- claims miniers;
- droits de douane.

Le total des remises découlant des taxes susmentionnées est net des remboursements reçus par les sociétés participantes à l'égard de ces taxes.

Dans les cas où les sociétés participantes avaient des opérations à l'extérieur du Québec en 2010, les composantes fédérales des autres taxes directes et indirectes nettes ont été déterminées sur la même base que celle applicable à l'allocation du revenu au Québec aux fins de l'impôt sur le revenu.

Assiette fiscale, base imposable, base d'imposition ou revenu imposable

Revenu ou montant, après tout ajustement prévu en vertu de la loi applicable, à partir duquel l'impôt applicable est calculé.

Dans les cas où les sociétés participantes ont des opérations à l'extérieur du Québec, l'assiette fiscale, la base imposable ou la base d'imposition sont déterminées sur la même base que celle applicable à l'allocation du revenu au Québec aux fins de l'impôt sur le revenu.

Bénéfice net comptable ajusté avant impôts

Portion du bénéfice net comptable avant dividendes et avant impôts sur le revenu et droits miniers, comme présenté aux états financiers, attribuable aux opérations québécoises.

Dans les cas où les sociétés participantes ont des opérations à l'extérieur du Québec, le bénéfice net comptable avant dividendes et avant impôts qui est considéré attribuable aux opérations québécoises est déterminé sur la même base que celle applicable à l'allocation du revenu au Québec aux fins de l'impôt sur le revenu.

Bénéfice net comptable ajusté avant impôts et remises

Portion du bénéfice net comptable, avant dividendes, avant impôts sur le revenu, droits miniers et toute autre remise à la charge des sociétés participantes, attribuables aux opérations québécoises.

Dans les cas où les sociétés participantes ont des opérations à l'extérieur du Québec, le bénéfice net comptable ajusté qui est considéré attribuable aux opérations québécoises est déterminé sur la même base que celle applicable à l'allocation du revenu au Québec aux fins de l'impôt sur le revenu.

⁵⁷ *Règlement de l'impôt sur le revenu*, CRC, c 945 (impôt sur le revenu), art. 400 et suivants.

Impôts nets des crédits autres que ceux directement liés à l'exploration

Impôts sur le revenu et droits miniers, nets des crédits d'impôts à la recherche scientifique et au développement expérimental, et autres crédits qui ne sont pas directement liés aux activités d'exploration.

Dans les cas où les sociétés participantes ont des opérations à l'extérieur du Québec, les composantes fédérales considérées attribuables au Québec sont déterminées sur la même base que celle applicable à l'allocation du revenu au Québec aux fins de l'impôt sur le revenu.

Remises fiscales à la charge des sociétés

Constituent les remises fiscales dont le coût est supporté par les sociétés.

Remises fiscales et minières globales « RFMG »

Les RFMG représentent les remises fiscales réelles nettes perçues par les administrations publiques tirées des activités minières québécoises du secteur de l'extraction de minerais métalliques et de diamants. Elles comprennent les impôts nets des crédits d'impôts applicables, les remises sur la masse salariale ainsi que les autres taxes directes et indirectes nettes.

Remises fiscales prélevées et remises

Constituent les remises fiscales dont le coût incombe à une personne autre que celle qui la perçoit et qui la remet aux autorités fiscales. Ces remises ne représentent pas un coût pour les entreprises qui les perçoivent et le remettent.

Remises sur la masse salariale

Les remises sur la masse salariale sont constituées des impôts et des contributions versés aux différents paliers gouvernementaux et liées à l'emploi. Elles comprennent l'impôt sur le revenu des travailleurs, les contributions au régime d'assurance-emploi, au régime des rentes du Québec, au régime québécois d'assurance parentale, au Fonds des services de santé, au fonds de connaissance et de reconnaissance de la main-d'œuvre, à la commission des normes du travail et à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Les remises sur la masse salariale sont composées des remises à la charge des sociétés, de même que de celles prélevées et remises par ces sociétés.

Dans les cas où les sociétés sondées ont des opérations à l'extérieur du Québec, les composantes fédérales des remises qui sont considérées attribuables aux opérations québécoises sont déterminées sur la même base que celle applicable à l'allocation du revenu aux fins de l'impôt sur le revenu.

Société en phase d'exploration

Société qui n'a pas commencé l'extraction minière commerciale

Société exploitante

Société qui a commencé l'extraction minière commerciale

Société participante

Société qui a été sondée et qui a répondu de façon complète ou partielle aux informations demandées dans le cadre du sondage

Annexe II
Définitions
modèle
intersectoriel

La présente section fournit de brèves définitions des principaux termes et concepts économiques liés au fonctionnement du modèle intersectoriel dans le cadre de la présente étude.

Contribution au Produit intérieur brut

La contribution au Produit intérieur brut québécois estimée par le modèle dans le cadre de cette étude représente la somme des rémunérations des facteurs de production, soit les salaires et traitements avant impôts, le revenu net des travailleurs autonomes et les excédents bruts d'exploitation des fournisseurs.

Effets directs

Les effets directs sont ceux qui sont directement attribuables aux sociétés minières. Il peut s'agir par exemple de leur niveau d'emploi.

Effets indirects

Les effets indirects sont ceux qui sont attribuables aux dépenses réalisées par les sociétés minières auprès de leur réseau québécois des fournisseurs de biens et services. Il peut s'agir par exemple des revenus de taxation (taxes sur la valeur ajoutée).

Emploi

L'unité de mesure utilisée dans le modèle pour l'emploi est la personne-année. À noter qu'il s'agit donc d'une charge de travail. Ainsi, une personne-année peut correspondre à la charge de travail de deux personnes pendant six mois.

Excédents bruts d'exploitation

Ceux-ci représentent notamment la rémunération des entrepreneurs (sauf les travailleurs autonomes), ainsi que la rémunération du capital (ex. : amortissement). Ces excédents sont estimés par le modèle pour l'ensemble des fournisseurs des sociétés minières au Québec.

Importations

Les importations représentent la contribution du secteur extérieur (international et interprovincial) pour approvisionner les sociétés minières établies au Québec de même que leurs réseaux de fournisseurs québécois. Les importations sont considérées comme des fuites, parce qu'elles ne génèrent pas d'effet économique dans l'économie québécoise.

Revenus des administrations publiques

Les revenus des administrations publiques comprennent l'impôt sur les salaires et traitements des travailleurs, les taxes de vente et les taxes spécifiques (ex. : taxes d'accise, taxes sur les carburants). Ils comprennent aussi les cotisations versées par les travailleurs ou les employeurs à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), au Fonds des services de santé (FSS), au régime québécois d'assurance parentale (RQAP), à la Régie des rentes du Québec (RRQ) ainsi qu'au régime de l'assurance-emploi

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au Québec, est l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Québec et au Canada, offrant des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Au Québec, quelque 1 900 personnes mettent régulièrement à contribution leur expertise pour des clients venant de tous les secteurs de l'économie. Comptant plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux au pays, Deloitte est déterminé à être la norme d'excellence.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos. 2012-07